

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. I.

MONTREAL, 1^{er} AVRIL 1881.

N^o 4.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS : Nomination d'un assistant-inspecteur et de commissaires d'écoles—Rapport du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Quels sont les moyens d'assurer la fréquentation des écoles.—De l'avantage pour un père d'avoir une fille qui ne veut pas apprendre l'orthographe—Statistiques relatives à l'éducation supérieure dans la province de Québec (Section catholique)—L'instruction publique à l'île du Prince-Edouard.—Ce que coûte l'instruction publique en France.—Géographie : Les terres et les eaux du globe ; Population des Etats-Unis d'Amérique.—Miettes lexicologiques—Une leçon de choses (le livre) — Question d'étymologie — Questions de grammaire — Phrases à corriger, corrections—Dictées élémentaires—Dictées syntaxiques—Dictées d'orthographe usuelle—Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre.—TRIBUNE LIBRE : L'éducation nationale—Correspondance.—LECTURE POUR TOUS : En mémoire de Georges Ouimet, (poésie)—Quelques Statistiques sur les Souverains Pontifes—La confession — Souvenirs d'une institutrice.—BIBLIOGRAPHIE.—ERRATA.—CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination d'un assistant-inspecteur d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil en date du 12 mars courant (1881), de nommer M. Célestin Bouchard, instituteur, de Saint-Gervais, dans le comté de Bellechasse, comme inspecteur des écoles des comtés de Kamouraska et Témiscouata, pendant le congé d'absence de M. l'inspecteur George Tanguay.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires d'écoles.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 12 mars courant (1881), de nommer MM. Louis Larouche et André Terriault, commissaires d'écoles pour la municipalité du "Canton Bourget," comté de Chicoutimi, pour remplacer, MM. Norbert Lavoie et Cyprien Dumais, qui n'ont pas voulu agir comme commissaires d'écoles, en ne se présentant pas au temps fixé, pour tirer au sort suivant la loi. L'Ordre en Conseil No. 374, du vingt et un août 1879, est annulé en ce qui a rapport à la nomination des dits Norbert Lavoie et Cyprien Dumais, ; et l'Ordre en Conseil No. 25 du quatre février (1881) est aussi annulé.

Comté de Pontiac, Lower Litchfield.—M. John Stewart, vu que des doutes existent sur la validité de l'élection de ce Monsieur.

Comté de Rimouski, Saint-Donat.—M. Jean Bte. Robichaud, en remplacement de M. Joseph Bérubé, qui a quitté définitivement la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 19 mars courant (1881), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Maskinongé, Sainte-Ursule.—M. Joseph Chrétien, en remplacement de M. Pierre Foulé, dont l'élection est nulle, vu que le président de la dite élection ne savait ni lire ni écrire ; et M. Henri Paquin, en remplacement de M. Théodore Bergeron, qui a laissé les limites de la municipalité, et a été remplacé par M. David Bêland, dont l'élection est nulle, vu que le président ne savait ni lire ni écrire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 23 mars dernier (1881), de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Saguenay, Sault-au-Mouton.—MM. Edouard Vachon, Pierre Bouchard, Théophile Soucy, Ignace Côté et Edouard Tremblay.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil en date du 23 mars dernier, d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Magloire," les trois cantons unis de Roux, Bellechasse et Daquam dans le comté de Bellechasse, avec les mêmes limites qui sont assignées aux dits trois cantons unis.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE, 24 ET 25 FEVRIER 1881.

Présents : Le Surintendant, président ; Mgr l'archevêque de Québec ; NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, l'honorable P. J. O. Chauveau, Sir Narcisse F. Belleau et P. S. Murphy, écrivain.

1. Le procès-verbal des délibérations de la dernière assemblée est lu et adopté.

2. Il est donné lecture d'une lettre de M. P. J. Ruel, candidat-inspecteur, offrant de nouveau ses services comme inspecteur d'écoles.

3. Lecture de la requête suivante :

Trois-Rivières, le 2 de février 1881.

A l'honorable président et aux honorables membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec.

"Honorables Messieurs,

"L'humble requête du soussigné, David Lefebvre, inspecteur d'écoles pour le comté de Champlain et partie du comté de Portneuf, expose respectueusement à votre honorable Conseil ;

"Que mon district d'inspection contient environ cent vingt écoles dispersées sur un territoire d'environ soixante milles de frontière sur une profondeur de quarante milles en certains endroits ;

"Que ce même district comprend vingt-deux paroisses, dont plusieurs situées dans les montagnes et d'un accès difficile ;

"Qu'il est pratiquement impossible de visiter toutes ces écoles deux fois par année avec toute l'efficacité désirable, et que cependant, par les règlements du département de l'Instruction Publique, tout

inspecteur d'écoles est tenu à visiter toutes les écoles de son district deux fois par année, et de certifier sous serment, à la fin de chaque année scolaire, que la chose a été faite avec efficacité ;

"Qu'il répugne à la conscience d'assermenter un tel certificat, lorsqu'il a fallu dans bien des cas abrégier la durée d'une visite pour accomplir dans l'année scolaire les deux visites réglementaires ;

"Il est vrai, Messieurs, qu'une visite, bien que de peu de durée, présente cependant un certain degré d'efficacité, mais en ayant les moyens d'y consacrer plus de temps, elle pourrait être encore plus efficace ;

"Que je crois fermement que trois visites par deux ans, ou une visite par huit mois, seraient, dans les circonstances précitées, plus efficaces que deux visites par douze mois ;

"En conséquence, je prie votre honorable Conseil de bien vouloir régler que je ne sois plus obligé qu'à trois visites par deux ans ;

"Et votre pétitionnaire a la ferme confiance que sa requête sera prise en votre sérieuse considération, et que votre honorable Conseil y fera justice, et pour cela, votre humble pétitionnaire ne cessera de prier.

"J'ai l'honneur d'être,

"Messieurs,

"Votre dévoué serviteur,

"DAVID LEFEBVRE,

"Inspecteur d'écoles."

Proposé par l'hon. M. Chauveau,

Que le règlement pour l'inspection des écoles soit modifié comme suit : "Qu'à l'avenir chaque inspecteur devra faire un rapport, sous une déclaration solennelle équivalente au serment, du nombre des visites des écoles faites par lui et des raisons pour lesquelles il aura dû omettre quelques-unes des visites prescrites par la loi, lorsqu'il lui sera arrivé d'en omettre."

Adopté.

4. Lecture des résolutions suivantes rédigées par le sous-comité chargé de préparer une réponse au Mémoire du comité protestant relativement au projet de loi sur l'Instruction Publique.

"1o. Que, dans l'opinion de ce comité, rien dans le projet de loi qui lui a été soumis ne justifie les craintes que paraît entretenir le comité protestant, ni les

nouvelles mesures demandées par suite de ces craintes ;

" 20. Que la loi passée en 1869 était, sur toute cette question, la mise à exécution de projets adoptés avant la Confédération, et le résultat d'une entente entre les représentants des intérêts protestants et ceux des intérêts catholiques, et que cette législation fut alors considérée et doit être maintenant regardée comme un compromis et un règlement définitif des questions qui avaient été alors soulevées ;

" Que dans l'opinion de ce comité, il serait peu sage et peu prudent de remettre en question ce qui a été sagement et définitivement réglé à cette époque, après mûre délibération ;

" 40. Que ce comité ne saurait s'associer aux demandes du comité protestant, qui ne lui paraissent pas justes en elles-mêmes, notamment celle qui aurait pour effet de permettre aux Banques et Associations industrielles ou mercantiles de donner leurs taxes scolaires aux écoles catholiques ou protestantes, à leur choix, ce qui serait mettre la minorité des actionnaires à la merci de la majorité, vu qu'il est très difficile de répartir le paiement de ces taxes, d'après la croyance religieuse de chaque actionnaire, comme le comité protestant paraît lui-même le reconnaître en proposant que cette répartition soit faite *autant que possible sur cette base* ;

" 50. Que la répartition actuelle qui se fait d'après le chiffre des populations respectives est plus juste que celle qui est proposée en autant que les Compagnies et Associations sus-mentionnées ne sont censées avoir aucun caractère religieux ; mais sont toutes intéressées aux progrès que l'éducation fait faire à la société, sans distinction de religion ni de nationalité, et que les profits réalisés par ces associations proviennent de la population catholique et de la population protestante."

Proposé par l'hon. M. Chauveau, secondé par M. Murphy :

" Qu'il soit ajouté à cette réponse comme 6e considérant :

" Que la répartition actuelle des taxes scolaires dans la cité de Montréal et dans d'autres localités, laquelle a fait partie du compromis ci-dessus mentionné sert de garantie aux emprunts faits par les Commissaires des écoles catholiques, et qu'un changement dans la base de cette

répartition serait injuste et contraire aux droits acquis en vertu de cette législation."

Adopté.

L'archevêque propose que ces résolutions soient adoptées et qu'il en soit envoyé copie au gouvernement et au comité protestant du Conseil de l'instruction publique.

Adopté.

5. Le Comité procède à l'examen du projet de loi sur l'instruction publique, tel que déjà modifié et se prononce en faveur de nouveaux amendements sur plusieurs points.

Proposé par Mgr de Rimouski,

" Que l'article du projet de loi d'éducation intitulé : *l'École Polytechnique* soit généralisé de manière à s'appliquer à toute école du même genre qui pourrait être établie dans la province."

La proposition étant mise aux voix, ont voté :

Pour : Mgr l'archevêque ; NN. SS. des Trois-Rivières, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski.— 8.

CONTRE : Sir N. F. Belleau ; MM. Murphy, Chauveau, Ouimet.— 4.

La proposition est adoptée.

Proposé par Sir Narcisse F. Belleau :

" Qu'un sous-comité, composé de Mgr l'archevêque, du Surintendant, des juges Routhier et Jetté et de l'hon. M. Chauveau, soit nommé pour communiquer les vues générales de ce Comité sur le dit projet de loi à l'hon. juge Loranger, chargé par le gouvernement de la codification des lois scolaires."—Adopté.

6. Proposé par Mgr l'archevêque :

" Que ce Comité recommande au gouvernement de faire les nominations suivantes :

" Bureau d'examineurs de Kamouraska : George Lebel, écr, avocat, en remplacement d'Alexis Thomas Michaud, écr, MD., décédé.

" Bureau d'examineurs de Rimouski : Rév. chanoine Pierre Joseph Saucier, ptre, et Louis Napoléon Asselin, écr, avocat, en remplacement de Prisque Letendre, écr, avocat, qui a résigné, et François Magloire Derome, écr, décédé."—Adopté.

7. Le Surintendant soumet au Comité quatre-vingts dépositions assermentées, pièces d'une enquête qu'il a faite à Acton Vale, sur les accusations portées contre

l'inspecteur Alexander par Narcisse Boulay et Cléophas Beauchemin.

Proposé par Sir Narcisse F. Belleau :
 " Que ces dépositions soient référées au sous-comité chargé de cette affaire, avec prière de faire rapport sans retard."
 —Adopté.

Le comité s'ajourne au lendemain.

SÉANCE DU 25.

Présents : Les mêmes.

Le sous-comité permanent auquel a été référé l'affaire de M. Alexander fait le rapport suivant :

Séance du sous-comité permanent auquel a été référé l'affaire de l'inspecteur Alexander, tenue le 25 février 1881.

Présents : NN. SS. L'archevêque et l'évêque de Sherbrooke, l'hon. Sir N. F. Belleau, hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant, président.

Lecture est faite de toutes les dépositions des témoins et

Sir N. F. Belleau propose qu'il soit résolu :

" Qu'il appert par les témoignages produits devant le Comité que William Jessie Alexander, écrivain, inspecteur d'écoles, est coupable des accusations portées et mentionnées en la requête de Narcisse Roulay et de Cléophas Beauchemin, et que, pour cause de mauvaise conduite et d'immoralité, il convient de révoquer sa commission d'inspecteur d'écoles, et que rapport soit fait à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, à cette fin."

En amendement M. Chauveau propose :

" Que M. Alexander et les requérants soient assignés à comparaître eux-mêmes ou par leurs procureurs, devant le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique le 21 de mars prochain, à dix heures, A. M., pour être entendus sur la preuve faite en cette cause."

L'amendement étant mis au voix, ont voté :

Pour : Hon. M. Chauveau, M. Ouimet.—2.

CONTRE : L'archevêque, Ev. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau.—3.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté :

Pour : L'archevêque, Ev. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau, le Surintendant.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.

La motion principale est apotée.
 Le tout humblement soumis.

GÉDÉON OUMET,
 Président.

Sir N. F. Belleau propose que ce rapport soit adopté—et il soumet la même motion à la considération du Comité.

L'hon. M. Chauveau présente le même amendement.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté :

Pour : Hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant.—2.

CONTRE : NN. SS. L'archevêque ; de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy.—9.

L'amendement est perdu.

La proposition principale étant mise aux voix, ont voté :

Pour : NN. SS. L'archevêque ; de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy, le Surintendant.—10.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.—1.
 Cette proposition est adoptée.

Et le Comité s'ajourne.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Quels sont les moyens d'assurer la fréquentation des écoles ?

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE.

C'était pendant l'automne de 1880. J'avais besoin de respirer un peu d'air pur, de quitter les trottoirs d'asphalte, les tourbillons parisiens, les petits appariements, les fâcheux assommants, bref, tous les ennuis et les bruits de la grande Babylone moderne. J'étouffais et j'en devenais maussade pour moi-même et les autres. En un instant, ma résolution est prise ; une légère valise, bourrée de quelques vêtements de rechange, est bientôt bouclée et me voilà parti.

Pour où ? demandez-vous.

—Parbleu, pour la Lorraine, d'où m'était venue l'invitation d'un vieux baron, dont les aïeux servaient fidèlement les Habsbourgs au temps du Saint Empire Romain, et dont quatre fils servent au-

jour d'hui vaillamment la France sous les drapeaux. En 1870, son sixième, le plus jeune de tous, sauva un corps d'armée français d'une manœuvre prussienne au péril de sa vie et, à l'âge de vingt ans, fut décoré pour action d'éclat (historique), comme on dit en termes de journal.

Tel était donc le milieu dans lequel je tombai et où je fus reçu à bras ouverts. Le château lui-même, de construction moderne, n'avait rien de féodal ; mais quelle vue, bon Dieu ! de ses fenêtres ! Aussi, après avoir dormi comme un loir, mon premier soin, dès l'aube du jour, fut d'ouvrir la mienne et de respirer à pleins poumons la senteur des forêts voisines qui, à deux pas de là, s'étagaient sur la croupe des Ardennes. Des maisons blanches se détachaient déjà à travers les vapeurs du matin sur la sombre verdure des sapins ; tandis que, dans la plaine au-dessous, les coqs des villages, trompettes des hameaux, répondaient joyeusement aux longs et sonores beuglements des troupeaux se rendant aux pâturages. C'était magnifique, et je restai là, absorbé dans une muette admiration de ce beau spectacle toujours ancien, toujours nouveau.

J'y fusse demeuré peut-être des heures entières, notant chaque nuance et chaque variation de ce tableau féérique, quand un serviteur vint rompre le charme en m'apportant mon déjeuner, et en me rappelant que c'était dimanche.

Dimanche, je n'avais garde de l'oublier, et me voilà bientôt accompagnant mes amis à la modeste église du village. Le vieux baron et la vieille baronne prirent place au premier rang ; à côté ou derrière eux se rengèrent les six vaillants compagnons dont je vous ai parlé, et une jeune fille, tard venue, celle-là. Enfin, en dernière ligne, un groupe de serviteurs, qui avaient tous l'air de faire partie de la famille. On se croyait vraiment transportés aux temps d'autrefois, dont on médit si fort et qui avaient pourtant du bon, mêlé de mauvais comme tous les jours.

Le vieux curé qui officiait était d'origine alsacienne et portait je ne sais quoi d'allemand dans ses allures. Tout Français cependant par le cœur, l'abbé Bébacher avait opté pour elle lorsque l'invasion prussienne s'était emparée de sa province natale. Avec lui était venu Frantz Becker, instituteur émérite, et no-

tre ami, le baron, s'était assuré le concours de tous les deux, l'un pour diriger sa paroisse, l'autre son école communale. J'ai oublié de vous dire que le descendant des anciens preux était à la fois grand agriculteur et grand propagateur de l'instruction populaire.

Il avait fait une vraie trouvaille dans ces deux hommes, qui unirent leurs efforts pour renouveler le village, et qui y réussirent. Bientôt l'école était fréquentée assidûment par la majorité des enfants, et l'église pleine le dimanche pour les prônes substantiels et pratiques de M. le curé. Le directeur de l'Éducation fut enchanté, cela va sans dire, d'être présenté, après la messe, à ces deux pasteurs des peuples, comme les auraient appelés les anciens : aussi bien, la connaissance fut bientôt faite et, séance tenante, l'excellent abbé Bébacher m'invita à dîner, ce que j'acceptai de bon cœur.

Le dîner fut gai, entremêlé de propos tour à tour charmants ou sérieux. Parmi ces derniers figuraient, on le pense bien, l'école et les mémorables réformes. Pas une voix ne s'éleva, par exemple, pour justifier la persécution qui s'attache aux congrégations enseignantes. Mais de propos en propos, voilà l'heure des vêpres qui sonne, et le cher curé de se lever en disant : " Allons, messieurs, il faut bien se séparer ; mais de vieux pédagogues comme nous en ont long à se dire, et puisque nous avons ici le directeur de l'Éducation, je vous propose une promenade après vêpres ; nous y reprendrons notre entretien. Seulement, mon cher Becker, amenez-nous votre adjoint normalien, Lenoir, qui sera une excellente recrue."

Le projet fut acclamé à l'unanimité. A quatre heures sonnantes, nous gravissions lestement les pentes d'une colline escarpée, pour gagner Beaulieu, site d'un ancien monastère bénédictin, d'où l'on jouissait d'une vue splendide. Chemin faisant, je ne pouvais qu'admirer la vigueur du vieux curé, qui marchait en tête, appuyé sur son bâton ferré pour se préserver des faux-pas dans ces sentiers rocheux. Tout à coup, se retournant vers nous à un carrefour de la forêt que nous traversions :

" Mon cher Lenoir, dit-il, en s'adressant à l'adjoint, est-ce que les Dufour envoient régulièrement leurs marmots à

l'école ? Je crains que non, car voilà plusieurs fois que je rencontre le petit Jean dans la rue, ou dans le pré de la mère Michel, quand je vais visiter la pauvre vieille."

LENOIR.—Ma foi, non, monsieur le curé, ils ne nous les envoient guère, et ils en ont pourtant trois qui devraient être dans ma classe élémentaire. Et encore si les Dufour étaient les seuls ; mais il y en a bien d'autres. Ce n'est pas cependant faute de les avertir. Dieu sait que M. Becker et moi, ne nous épargnons guère.

M. LE CURÉ.—Je le sais bien, mes bons amis ; je connais de longue main votre dévouement, et s'il ne tenait qu'à vous, pas un enfant de la commune ne manquerait à l'appel. Mais puisque le mal est encore trop fréquent, peut-être y aurait-il autre chose à faire.

Quoi donc ? s'écrièrent à la fois et Frantz Becker et Lenoir.

M. LE CURÉ.—Voici... Mais non, puisque, grâce à Dieu, nous avons avec nous le directeur de l'Education, demandons-lui d'abord son avis.

MOI.—Pas du tout, fis-je, commencez, je vous suivrai, soyez tranquille. Mais vous en savez long sur ces matières ; j'aurai tout à gagner en vous écoutant.

LE CURÉ.—Vous faites des cérémonies ; ... eh bien, soit. Avant tout, cependant, asseyons-nous sur le tronc de ce vieux chêne, car pour ma part, je ne pourrais parler et monter la côte à la fois.

Quand j'étais encore séminariste à Strasbourg, mon évêque m'envoya, avec quelques jeunes compagnons, compléter mes études théologiques à l'université de Munich, alors très recherchée, à raison des professeurs éminents qui s'y trouvaient. Le digne prélat voulait nous préparer à l'enseignement.

En arrivant, je fus très étonné de trouver que les jeunes gens se destinant au sacerdoce étaient soumis à l'étude de la pédagogie comme de la théologie. Ce cours durait trois ans, au bout desquels il fallait passer des examens, absolument comme un instituteur. Cela s'explique : prêtres catholiques et pasteurs protestants figurent presque toujours dans les commissions scolaires. Cet usage subsiste encore aujourd'hui, et l'on ne s'en trouve pas plus mal. Je me mis donc à l'ouvrage, et tout ce que je sais sur ces matières délicates, je le dois à ces années bénies de ma vie.

Ici l'abbé Bëobachter fit une pose, puis il reprit :

Quant à la non-fréquentation de l'école par les petits enfants, les causes en sont, les unes internes, les autres externes.

J'appelle ici *causes internes* celles qui dépendent de la nature même de l'enfant. Quelle est donc cette nature ? L'enfant est encore tout instinct, tout exubérance, tout mouvement, toute curiosité. Cela a été dit et redit à satiété, et pourtant il est toujours bon de le répéter. La nécessité même de développer son être lui en fait un besoin impérieux. S'il crie à tue tête, c'est qu'il distend ses poumons et les fortifie par cette énergique aspiration de l'air ; s'il court, bondit, se roule et s'agite sans cesse, c'est que par ces mouvements divers et à son insu, il affermit chez lui le système nerveux et musculaire, en même temps que l'ossature de son petit corps se solidifie, et, d'une matière presque gélatineuse, se transforme en un ensemble résistant, fait pour supporter, sans fléchir, un corps vigoureux et les chocs les plus violents. L'enfant est à l'état de gymnastique permanente.

Mais l'enfant est âme, est intelligence ; de là sa vive curiosité et ses éternels pourquoi. Au fond, c'est la même curiosité qui pousse l'homme fait à sonder les mystères de la nature, à demander, lui aussi, le pourquoi ou la raison de toute chose. Apprendre, savoir au prix même de labeurs infinis, c'est la loi de la nature humaine. Pour mon compte, je suis convaincu qu'une des grandes joies du paradis, ce sera de savoir pleinement, complètement ce que recouvre ici-bas un voile clair-obscur.

L'enfant est donc naturellement curieux : de là, pour nous, si nous savons nous servir habilement de cette attention naissante—car la curiosité n'est guère autre chose—de là, pour nous, une facilité merveilleuse pour attirer et intéresser le petit écolier de la classe élémentaire. Comme ses regards et sa curiosité se portent surtout aux objets sensibles qui l'entourent, que l'école soit spacieuse, pleine d'air et de lumière, ornée d'images instructives ou attrayantes. A cet égard, mes amis, vous êtes heureux ; grâce aux libéralités de notre maire, le baron, et de son conseil municipal, vous n'avez rien à désirer sous ce rapport. Ce

n'est pas à W.... qu'on rencontre ces salles sombres et humides, où s'entassent des centaines d'enfants, dans une atmosphère méphitique, devant des tables mal agencées et des murs plus tristes encore qu'un bonnet de nuit.

Voilà donc pour le contenant ou la maison d'école ; mais le maître de cette école, l'instituteur, c'est à lui qu'il faut demander d'animer, de vivifier, d'intéresser tout ce petit monde, enfin de le rendre heureux à l'école. Soyez-en persuadé, dès qu'il s'y sentira heureux, il sera le premier à désirer d'y aller. Qu'en dites-vous, maître Becker ? vous vous y connaissez, vous.

FRANTZ BECKER.—Vraiment, monsieur le curé, tout ce que vous venez de dire est bon à mettre dans sa mémoire, et j'estime bien que vous n'en avez pas fini ; mais puisque vous m'interrogez, je dirai franchement ce que je pense, et ce que je cherche autant que possible à mettre en pratique.

Pour rendre les enfants heureux à l'école et les porter à y venir d'eux-mêmes, il faut d'abord les aimer, puis les accueillir avec un visage souriant et une bienveillance réelle. Je dis *réelle*, parce que ces bambins semblent avoir un don de divination pour discerner un sentiment vrai de ce qui n'est que d'emprunt. Autant ils se défient du second. Chez ces petits êtres mobiles, les premières impressions jouent un grand rôle dans leur âme et durent parfois autant que la vie. Il est donc essentiel de les convaincre d'abord que nous les aimons ; le reste viendra facilement ensuite. Ne voit-on pas souvent un petit-fils s'attacher passionnément à son grand-père, uniquement parce qu'il le trouve toujours prêt à l'accueillir avec bonté, toujours prêt à répondre à ses questions enfantines ? De ce côté, du moins, soyons un peu grands-papas. Je vous le dis souvent, mon cher Lenoir, vous que votre ardeur à bien faire emporte quelquefois à des impatiences regrettables.

M. LENOIR.—C'est vrai, monsieur Becker, mais ils sont souvent si ennuyeux !
FRANTZ BECKER.—Hé, hé, mon cher ami, vous et moi, mieux encore, nous tous, nous avons été ennuyeux dans notre enfance. Demandons-le à nos mères, si nous avons encore le bonheur de les posséder ; je connais d'avance leur ré-

ponse. Tenez, moi qui vous parle, j'avais un jour fortement ennuyé, fatigué mon père de mes sempiternels pourquoi ; il avait beau me le défendre, je revenais à la charge ; de guerre lasse, il me saisit tout à coup, déboutonne ma culotte et m'administre une bonne fessée. Je me le tins pour dit, je dévorai mes larmes dans un coin, mais je ne compris rien à la fessée. En attendant, je l'avais reçue et mon... comment dire ? enfin, vous me comprenez, cela me cuisait fort, mais ne me corrigea point, parce que je ne comprenais pas en quoi j'avais failli.

Ici l'excellent Frantz fut interrompu par un éclat de rire homérique que répétaient à l'envi les échos de la forêt. Lorsque le silence se fut rétabli, le maître reprit de plus belle :

Attendez, mon histoire n'est pas finie. Désormais plus de questions de ma part ; je savais trop ce qu'elles m'avaient coûté ; en revanche, l'ennui avait passé de mon côté. J'étais muet, mais j'étais triste et mon père s'en aperçut. Après tout, il aimait et mon babil et mes naïfs étonnements. Homme de sens, il reconnut son erreur d'un moment et voulut la réparer. Quelques jours après cette aventure, il me prit avec lui pour aller faire la fenaison dans les prairies, me jucha, au retour, sur une bonne jument blanche que nous possédions et, tout le long de la route, provoqua lui-même mes questions, auxquelles il répondit à ma satisfaction. Dieu sait pourtant que je devais en avoir un gros paquet à débiter ! Je n'ai jamais oublié cet incident de mon enfance, dont le souvenir m'a été plus d'une fois utile dans la laborieuse pratique de mon enseignement.

Mais si l'on veut véritablement attirer les enfants à l'école, c'est à l'enseignement lui-même qu'il faut s'adresser. Songez-y donc, dans les campagnes surtout, les classes élémentaires contiennent un grand nombre d'élèves qui figureraient bien mieux sur les gradins d'une salle d'asile que sur les bancs d'une école communale. Il faut donc que dans cette situation le maître se prodigue et épuise toutes les ressources du système intuitif. Frappez l'enfant par les yeux, par les oreilles, par l'explication méthodique et successive de tous les objets qu'il a sans cesse autour de lui ; mêlez-y de petites histoires tantôt riantes, tantôt touchantes, arrivez ainsi tour à tour à son intel-

ligence et à son cœur : soyez en sûr, à la longue, l'enfant s'attachera à son école, voudra y venir même pour s'amuser. Oh ! la bonne aubaine que les leçons de choses pour un instituteur intelligent et zélé ! Croyez-vous que les parents seront longs à s'apercevoir que leurs enfants sont mieux avec nous qu'à vagabonder dans les champs ou ailleurs ? Je le dis souvent à mon cher Lenoir, mais il est nouveau dans le métier, et, chose naturelle à son âge, il voudrait convertir d'un seul coup toute la commune à nos idées. Patience, ami, cela viendra peu à peu, et vous aurez votre bonne part dans le succès.

Ici Frantz Becker s'arrêta, et je vis briller dans les yeux expressifs du jeune Lenoir un vif sentiment de satisfaction. Après une petite pause, j'intervins à mon tour.

Mon cher monsieur Becker, dis je, je vous ai écouté avec un intérêt d'autant plus grand que j'ai vu pratiquer avec succès la plupart de vos excellents conseils. Si monsieur le curé a fait de si bonnes études pédagogiques à Munich, j'ai parcouru, moi, l'Allemagne tout entière et j'y ai visité beaucoup d'écoles. Partout j'y ai vu avec surprise l'admirable parti que le maître allemand sait tirer des petites choses pour intéresser les enfants. Mais, par exemple, il se livre, se multiplie, est presque toujours en scène et finit par arracher quelque chose même aux plus bornés. Aussi, dans ces leçons si pleines, si attrayantes pour le petit auditoire, vous ne découvriez pas trace d'ennui. On venait à l'école parce qu'on aimait l'école, non parce qu'on y était obligé. L'obligation légale peut sans doute beaucoup pour la fréquentation scolaire, mais elle ne peut pas tout. En voulez-vous la preuve ? La statistique officielle constatait naguère aux Etats-Unis que, dans la seule ville de New-York, près de cent mille enfants ne fréquentaient aucune école...

—Halté-là, je vous arrête, mon cher directeur, interrompit tout à coup l'abbé Béobachtér ; si vous vous lancez dans la question de l'obligation, nous serons encore là à minuit. Or, le soleil baisse à l'horizon et je voudrais vous montrer Beaulieu. Puis, j'ai quelques mots à dire sur les moyens *externes* de provoquer la fréquentation des écoles.

Je fis un geste d'assentiment et le vieillard continua :

Notre Lorrain est, en général, un homme un peu froid, réfléchi par nature, pratique par tempérament, tenant à la fois du Teuton et du Français, plus peut-être du premier que du dernier. Il perçoit très vivement ses intérêts, et, parmi ces intérêts, il assigne le premier rang au désir de pousser ses enfants dans le monde. Or, il voit aussi très bien que l'instruction est un des meilleurs moyens d'atteindre ce but. Ajoutons encore ce fait : c'est que l'habitude d'envoyer ses enfants à l'école est séculaire pour le paysan ou l'ouvrier lorrain. Nous prêchons donc un homme à moitié converti, lorsque nous constatons de sa part des négligences sous ce rapport.

Supposons cependant qu'il y ait chaque jour un certain nombre de retardataires ou même d'absents ? Que faire alors ? Souvent la chose arrive par défaut de surveillance plutôt que par la mauvaise volonté des parents ; je le répète, que faire alors ? Eh bien nous sortons, vous, instituteur, moi curé. En allant voir un malade, ou tout simplement en me promenant, j'aperçois maître Jacques à sa charrue, dans son pré ou sa vigne, ou peut-être fumant sa pipe à la porte de sa maison. Je lie conversation avec lui ou sa ménagère ; nous parlons de la récolte, de la foire prochaine, que sais je encore ? Puis arrive la question des enfants, et nous voilà en plein dans le sujet dont nous nous entretenons en ce moment : la nécessité de promouvoir la fréquentation des écoles.

Je suis convaincu, messieurs, qu'en nous y prenant bien, surtout avec persistance, nous arriverons à des résultats satisfaisants. Mais avant de reprendre notre promenade, je veux vous communiquer une idée qui m'est venue ces jours derniers.

Je lisais il y a quelque temps le compte rendu des résultats de l'enseignement obligatoire en Angleterre. Nos voisins d'Outre-Manche l'ont adopté récemment, vous le savez, mais avec toutes sortes de précautions et de ménagements pour ne pas entraver les efforts de l'initiative privée ni la liberté d'enseignement. Or pour aider, sans mesures coercitives, aux prescriptions de la loi, le *School Board*, un comité scolaire de Londres, a créé un corps d'agents dévoués et rétribués, qui sont chargés de pénétrer dans les familles dont les chefs n'envoient pas leurs en-

fants à une école publique ou privée, de leur démontrer amicalement les avantages de l'instruction pour le présent et pour l'avenir, et de n'arriver aux pénalités dont les menace l'infraction à la loi qu'à défaut de tout autre argument. Eh bien, cette mesure presque de charité, dirais-je volontiers, a été suivie d'un tel succès, que dans une seule année, la population scolaire de la gigantesque capitale britannique s'en est accrue de plusieurs milliers d'enfants.

En face de cet exemple, je me suis souvent demandé si nous ne pourrions pas établir, nous aussi, des commissions scolaires, toutes bénévoles, non rétribuées, celles-là, qui rempliraient dans nos villes et nos campagnes une mission analogue. Voulez-vous y songer, mes amis ?...

Maintenant marchons vite, car il se fait tard.

Et le brave abbé prêcha d'exemple.—

C. F. A.—*L'Education.*

De l'avantage pour un père d'avoir une fille qui ne veut pas apprendre l'orthographe.

Quel long titre ! presque aussi long que l'article qu'il précède ! Or donc, ce père avait quarante-cinq ans, cette petite fille en avait dix. Ce père était un homme célèbre, cette petite fille était très intelligente. Ce père adorait sa fille, cette fille adorait son père. Ce père était désolé que sa fille ne sût pas l'orthographe, et cependant cette petite fille ne voulait pas l'apprendre. Pourquoi ? Ah ! le pourquoi est bien simple ; parce qu'elle était paresseuse, parce qu'elle était capricieuse, parce qu'elle était volontaire et parce qu'elle était gâtée. Je vous jure qu'il y a des petites filles comme cela. On avait pourtant employé, pour l'instruire, tous les moyens, et tous les professeurs des deux sexes. Le maître d'école y avait échoué ; après le maître, une maîtresse ; après la maîtresse, le curé ; après le curé, une sœur ; sans compter, bien entendu, la mère, la grand'mère, voire une vieille tante qui prétendait avoir un spécifique pour enseigner aux enfants ce qu'ils ne voulaient pas apprendre. Enfin, un jour, le père s'écria : "J'ai le moyen !..." Le père était, comme je vous l'ai dit, un homme qui avait dans la littérature de son temps,

car cela remonte à soixante ans, un nom qui n'est pas encore oublié. Quel était son moyen ? Le voici. Sa petite fille était curieuse ! oh ! mais, curieuse comme si elle n'avait eu que ce défaut-là. Il la fit donc venir un matin dans son cabinet, et lui dit : " Mets-moi là, et écris." Elle savait écrire. Toute fière, elle s'assied devant son pupitre ; le père commence à lui dicter l'histoire d'un sansonnet. Les sansonnets comptent, vous le savez, parmi les animaux les plus intelligents et les plus capables d'éducation. Celui-là était une merveille. Pas de perroquet, pas de rossignol à qui il fût plus facile d'apprendre à parler ou à chanter. Le père, qui avait beaucoup d'esprit et même de talent, inventa mille détails amusants ou intéressants sur le caractère, sur le naturel de cet oiseau ; il en dicta à sa fille de quoi remplir deux pages. Enfin le voilà arrivé au moment où l'histoire commence : la petite fille est tout oreilles, mais le père arrêtant brusquement : Je continuerai quand tu m'apporteras ces deux pages recopiées, et sans une seule faute d'orthographe ! " Qui fut stupéfaite ? qui fut désappointée ! je vous le demande. Comme mademoiselle Flavie, — elle s'appelait Flavie, — était habituée à ce qu'on fit toutes ses volontés, elle pria, elle pleura, elle trépigna, puis elle se calma, attendu que les enfants se calment toujours quand le parents restent calmes, et son père lui ayant permis de demander des conseils pour son travail, la voilà consultant sa mère, consultant le dictionnaire, interrogeant la grammaire, allant même frapper à la porte de sa vieille tante, et arrivant enfin, après trois jours d'études, avec deux pages irréprochables comme écriture et comme orthographe.

" Bravo ! dit le père, continuons ! " Les efforts de sa fille l'avaient touché, son succès personnel l'avait flatté, si bien que son imagination se montant, il inventa, il improvisa une histoire très piquante ; et la petite fille, tout en écrivant, riait aux éclats, ce qui lui faisait faire des pâtés, qu'elle enlevait vivement d'un coup de langue, ce qui n'est pas très propre, mais ce qui est... ou ce qui était très commun dans ce temps-là, et ce qui semblait très commode alors quand on était pressé... Vous jugez si la petite fille l'était !... si elle avait peur de ne pas écrire assez vite !... Mais tout à coup, au moment le plus intéressant, le narrateur s'arrête.

“ Va donc ! père ! va donc !... la fin ! la fin !

— La fin ? répondit froidement le père ; je te la dirai quand tu m'auras recopié, sans faute, ces quatre nouvelles pages.

— Père ! père ! je t'en supplie, dis-moi la fin !

— Non !

— Je te promets que j'apprendrai par cœur quatre pages de grammaire.

— Non !

— Je prendrai des leçons tous les jours.

— Non, je ne te dirai pas la fin avant que tu m'apportes cette seconde dictée sans faute ; ... d'abord, je serais bien embarrasé de te la dire aujourd'hui, attendu que je ne la sais pas encore moi-même. Il fallut bien se résigner, et se mettre au travail ; et comme le père, traitreusement, avait intercalé dans les phrases bon nombre de difficultés grammaticales, il ne fallut pas moins de dix jours pour que la petite fille mit son devoir en règle, et fût digne d'entendre le dénouement. Enfin ! l'y voilà ! L'histoire s'achève, et avec un tel succès, de telles exclamations de plaisir de l'enfant, que le père lui dit : Or donc, écoute-moi bien !... Je n'ai plus peur que tu n'apprennes pas l'orthographe ; tu as compris que la fille d'un homme de lettres qui ne sait pas sa langue, rend son père même ridicule ; mais cela ne me suffit pas ; tu m'as fait honte, il faut que tu me fasses honneur ; il faut que d'ici à deux mois, je puisse dire à notre ami le professeur de la Sorbonne, qui se moque toujours de toi : interrogez donc ma fille !... et que ton interrogatoire soit un triomphe.

— Deux mois ! c'est bien court ! père.

— Oui ! mais nous nous mettrons deux pour cette besogne-là, toi et moi. Voici ce que je te propose : Tous les matins, tu viendras dans mon cabinet à dix heures, et nous continuerons nos dictées.

— Nos dictées d'histoires ?

— Oui.

— D'histoires aussi jolies que celle du sanzonnet ?

— Aussi jolies.

— Ah ! quel bonheur !

— Attends ! attends ! J'aurai soin d'y faire entrer successivement, et méthodiquement, en commençant par le commencement, toutes les règles de la grammaire, d'y introduire les mots usuels les plus difficiles au point de vue de l'orthographe, de façon que, nos récits finis, tu auras fait

un cours complet de grammaire. Cela te va-t-il ?... Si cela lui allait !... Elle se mit à l'œuvre avec une ardeur infatigable, et son interrogatoire fut un triomphe !... Mais voici un autre dénouement bien inattendu, et qui vous expliquera ce long titre dont vous me demandez sans doute compte tout bas.

Ce père était membre d'une société littéraire qui subsiste encore, et qui s'appelle la Société philotechnique. Elle tenait alors et elle tient toujours des réunions intimes chaque mois, et une séance publique chaque année. Un jour, notre père raconta à un de ses collègues sa petite invention paternelle.

“ Lisez-nous donc un de ces contes à une de nos réunions particulières.

— Y pensez-vous ? lire un conte fait pour une petite fille à une assemblée d'hommes graves !

— Ces hommes graves sont des hommes, sont des pères, et d'ailleurs, entre nous !

— Soit donc ; mais à vous la responsabilité !”

Trois jours après, la lecture a lieu. Succès complet ! Si complet, qu'on demande à l'auteur de lire ces deux contes (il en avait lu deux) à la grande séance annuelle, au Conservatoire.

“ Y pensez-vous ? s'écria-t-il. Lire ces enfantillages devant six cents personnes !... Entre un fragment de poème épique (on faisait encore des poèmes épiques dans ce temps-là) et une scène de tragédies (on faisait énormément de tragédies dans ce temps-là), une telle disparité... ”

— Raison de plus. Le contraste est la meilleure condition de succès. D'ailleurs, nous ne sommes pas plus bêtes que ces six cents personnes, et puisque ces deux contes nous ont plu, pourquoi ne leur plairaient-ils pas ?

— Soit donc, dit encore l'auteur : mais je vous déclare que ma première phrase sera pour expliquer au public que c'est vous qui l'avez voulu.”

Lecture publique, succès complet ! Le poème épique et la tragédie elle-même enfoncés !... Vous devinez tout cela... Attendez, attendez, vous ne devinez pas tout. Le lendemain matin l'auteur écrivait dans son cabinet ; on lui annonce un monsieur qui désire lui parler.

« Son nom ?

— Il dit que monsieur ne le connaît pas.

— Qu'il entre.

— Monsieur, lui dit l'inconnu, vous avez lu hier à la séance publique du Conservatoire deux contes charmants ?

— Vous êtes bien bon, monsieur.

— Il est évident que vous avez dû en écrire d'autres ?

— Oui, une demi-douzaine environ.

— Eh bien, monsieur, je suis éditeur, je viens vous les acheter.

— Hein ! s'écrie l'auteur, marchant de surprise en surprise, publier de telles babioles ! Vous n'y pensez pas ?

— J'y pense si bien, que je vous offre 1,200 francs de la première édition.

— Jamais, je suis trop honnête homme pour vous laisser faire un tel marché.

— Cela me regarde, répond froidement l'éditeur ; je vous répons que le marché est bon ; veuillez y réfléchir, je reviendrai savoir votre réponse. » Et il sort.

Y réfléchir ! Il appelle sa femme, il appelle sa fille, il leur raconte... ce conte, bien plus extraordinaire que tous les siens... quand, au bout de deux heures, un nouveau coup de sonnette les fait tressaillir... C'est sans doute l'éditeur impatient, qui vient chercher sa réponse ? Du tout : c'était un second éditeur, qui offre 2,000 francs au lieu de 1,200. Concurrence ! enchères ! et le soir, le livre était vendu pour 2,500 francs par édition !... Mais je vois d'ici votre impatience, j'entends vos questions. — Quel est donc ce livre ! Quel est donc cet auteur ! Ce livre s'appelle les *Contes à ma fille*. Cet auteur est un des ancêtres de notre ami Hetzel et un des successeurs de Berquin dans l'art si difficile de parler aux enfants et de les intéresser en les corrigeant ; c'était l'écrivain dramatique qui a occupé pendant plusieurs années le premier rang à l'Opéra-Comique, au Vaudeville, et qui a obtenu à la Comédie-Française le plus fructueux succès de théâtre après le *Mariage de Figaro*, l'auteur de l'*Abbé de l'Épée* ; c'était M. Bouilly. Ce n'est pas tout ! Le premier volume des *Contes à ma fille* se vendit si bien qu'on en demanda un second à l'auteur. Ce n'est pas tout ! Son succès grandissant, sa fille grandit aussi, et, après les *Contes*, il lui fit deux volumes de *Conseils*. Ce n'est pas tout ! elle se maria ; il écrivit pour elle deux autres volumes inutiles : les *Jeunes femmes*. Après les *Jeunes fem-*

mes, les Jeunes mères. Après les *Jeunes mères*, sa réputation s'étant encore agrandie, il fut chargé par la famille royale d'écrire pour les deux enfants de la duchesse de Berri, c'est-à-dire pour le comte de Chambord et sa sœur, un recueil qui eut pour titre : les *Contes aux Enfants de France* et qu'on lui paya 24,000 francs. Vous comprenez qu'il eut tous les courtisans pour lecteurs, de façon qu'en quelques années il publia douze volumes, qu'il gagna une belle dot pour sa fille, qu'il ajouta à sa grande réputation d'auteur dramatique un renom aussi éclatant de conteur ; qu'enfin, cette période si difficile pour l'écrivain, cette période du déclin commençant, cette période de crise douloureuse, où le talent s'affaiblit, où la réputation s'efface, où la nuit et le silence se font autour de votre nom, il la combla, lui, avec un redoublement de succès, le tout... grâce à quoi ? grâce à ce que sa fille n'avait pas voulu apprendre l'orthographe. Seulement, mes chers enfants, n'allez pas en conclure qu'il faut laisser là grammaire et syntaxe : cela ne rapporterait pas autant à tous les pères, et c'est à vos parents à tirer de ce petit récit l'affabulation convenable. Cette affabulation, la voici : c'est que nous ne remercions jamais assez Dieu de nous donner des enfants : c'est que, même en tenant compte du désespoir que nous causent leurs maladies, et parfois même, hélas ! leur perte, leurs insuccès, et plus encore leurs défauts, ils n'en restent pas moins la plus douce, la plus vive, la plus pure et la plus féconde des joies de ce monde. Oni nous trouvons tout en eux, si nous savons tirer d'eux tout ce qu'ils peuvent nous donner : nous y trouverons plaisir, consolations, enseignements, perfectionnement, et, comme le prouve l'exemple de M. Bouilly, lors même que nous travaillons pour eux, nous nous trouvons bien souvent travailler pour nous-mêmes et pour les autres.

E. LEGOUVÉ

de l'Académie française.

Statistiques relatives à l'éducation supérieure dans la province de Québec.
(Section catholique.)

Nombre de professeurs religieux dans l'éducation supérieure comprenant prêtres, ecclésiastiques et religieux des différents ordres	565
Nombre de religieuses.....	1,002
Total.....	1,567
Nombre de professeurs laïques, l'École Polytechnique comprise :	
Hommes	150
Femmes	193
Total.....	343
<i>Distribution du fonds de l'éducation supérieure pour 1878-79 :</i>	
Prêtres, ecclésiastiques et religieux	\$28,740
Religieuses	17,387
Total	46,127
Professeurs laïques :	
Hommes	11,370
Pemmes	5,780
Total	17,150
Montant revenant aux catholiques..	63,277

L'instruction publique à l'île du Prince-Edouard.

Le système scolaire suivi dans l'île du Prince-Edouard jusqu'en 1879, était contenu dans une loi en force depuis 1868, et qui n'était qu'une codification des lois et amendements contenus dans plusieurs vieux statuts. Le bureau d'éducation comprenait 11 membres, dont deux examinateurs provinciaux étaient nommés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Ce bureau s'assemblait tous les mois, et chaque membre recevait 15 cheilins par assemblée à laquelle il assistait. Les examinateurs recevaient 20 louis par an, et les examens avaient lieu tous les mois. Ce bureau avait les mêmes pouvoirs que les bureaux des autres provinces. Ils tenaient des registres, pouvaient annuler les diplômes des instituteurs pour mauvaise conduite, changer les limites des districts et nommer des commissaires d'enquête. Lorsque cinq tenanciers désiraient avoir un district nouveau, le bureau convoquait une assemblée présidée par un juge de paix, lequel, après délibération, recommandait un endroit pour y établir une école, et fixait les bornes du district. Il y avait deux classes d'insti-

tuteurs, outre les professeurs, d'écoles de grammaire. Les enfants de 5 à 17 ans avaient droit d'assister aux écoles de district. Les tenanciers évisaient cinq commissaires pour chaque district. Les membres du clergé, les juges, les magistrats et les membres de la législature avaient droit de visiter les écoles et de voir comment elles étaient dirigées. Il y avait une école normale soumise aux règlements du bureau. Les salaires des instituteurs étaient fixés par la loi et payés à même le trésor de la province. Par la loi passée en 1879, cet état de choses a été considérablement modifié. D'après le dernier rapport du Surintendant de l'Education, il y avait 408 districts scolaires, et 413 écoles dirigées par 263 instituteurs, et 196 institutrices, soit 459, — 28 instituteurs et 4 institutrices de première classe, 57 instituteurs et 12 institutrices de deuxième classe. Le nombre, d'élèves inscrits, l'année dernière, était de 21,054, augmentation de 1,150 sur sur l'année précédente. Sur ce nombre il y avait 11,562 garçons et 9,492 filles. La moyenne de la fréquentation journalière était de 11,233, augmentation de 570 sur l'année précédente. En 1877, la fréquentation n'était que de 9,303, ce qui fait voir une augmentation très satisfaisante. Il y a environ 600 élèves fréquentant les 19 écoles qui étaient inoccupées ou qui avaient négligé d'envoyer leurs rapports. Le montant dépensé par le gouvernement en 1880, pour l'instruction publique, est de \$86,213,81. La moyenne des traitements des instituteurs de première classe est de \$450, des institutrices de première classe \$350. Les plus hauts traitements payés aux instituteurs de cette classe, sont de \$800, aux institutrices \$500, et les plus bas \$300, et \$250, respectivement. Les instituteurs et les institutrices de deuxième classe reçoivent un traitement moyen de \$298, et \$222 respectivement ; ceux de troisième classe \$231 et \$169 respectivement. Les examinateurs de l'île du Prince-Edouard paraissent très sévères ; car l'on constate que 123 candidats qui se présentèrent à l'examen de janvier 1880, pour le diplôme de troisième classe, 32 seulement furent admis, et sur 183 à l'examen du mois d'août, 62 seulement furent admis. Pour le diplôme de deuxième classe 17 seulement furent admis sur

38 candidats ; quant aux diplômes de première classe 10 sur 14 furent admis, ce qui est un peu mieux. La cause du succès de ces derniers doit être attribuée à ce que ce ne sont que des personnes studieuses et bien éprouvées par les examens précédents, qui se présentent pour l'obtention du diplôme de première classe.

Des conférences d'instituteurs eurent lieu plusieurs fois, durant l'année, dans les comtés de Queen et de Prince, et l'on y a manifesté le plus grand intérêt pour les importantes questions qui y ont été discutées. Ces conférences semblent produire un effet merveilleux en ranimant le zèle et le dévouement de leurs membres. La Convention Provinciale de l'Education a tenu sa première assemblée en octobre dernier, et a inauguré une ère nouvelle pour l'éducation dans la province ; 137 membres s'y sont inscrits et de ceux qui passent pour les plus remarquables dans l'enseignement.

Il y avait l'an dernier au collège du Prince de Galles 71 élèves du premier terme et 78 du second. Pour l'année courante (1880-81) il y en a 108 du premier et 130 du second. Cette institution n'a été en opération que pendant deux ans sous la nouvelle loi, et l'on dit qu'elle remplit efficacement l'objet pour lequel elle a été établie. Voici ce que dit le rapport du Surintendant à propos de cette institution : " L'excellente méthode d'enseignement que les élèves reçoivent maintenant à l'école normale fait disparaître une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps dans nos écoles publiques, et qui, malgré les progrès que l'on pouvait faire, ne pouvait être comblée que par un personnel d'instituteurs plus considérable que celui que pouvait fournir l'ancienne école normale." Il est aussi constaté que l'instruction y est d'un ordre plus parfait, l'art d'enseigner mieux entendu, les qualifications des instituteurs plus élevées que par le passé.

Le public porte aussi plus d'intérêt à l'éducation, se montre plus désireux qu'autrefois de s'assurer des services d'instituteurs compétents, et plus généreux quand il s'agit de payer leurs services. — Trad. du *Montreal Gazette*.

Ce que coûte l'instruction publique en France.

(Loi du 22 décembre 1880.)

Services.	Montant des crédits accordés fr.
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	729,100
Matériel de l'administration centrale	143,900
Conseil supérieur et Inspecteurs généraux de l'instruction publique... ..	419,000
Services généraux de l'instruction publique	520,000
Administration académique.....	1,428,750
Ecole normale supérieure.....	446,710
Facultés.....	9,550,080
Écoles des hautes études	300,000
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques.....	50,000
Institut national de France.....	707,762
Académie de médecine	75,500
Collège de France	466,280
Muséum d'histoire naturelle.....	845,842
Etablissements astronomiques.....	876,300
Ecole des langues orientales vivantes	155,616
Ecole des chartes.....	61,360
Ecoles françaises d'Athènes et de Rome	139,249
Bibliothèque nationale. — Dépenses ordinaires	614,073
Bibliothèque nationale.—Catalogues	50,000
Bibliothèques publiques et musée d'Alger.....	299,660
Archives nationales.....	202,500
Sociétés savantes	13,600
Subvention au Journal des savants. Souscriptions scientifiques et littéraires. — Bibliothèques populaires	24,000
Encouragements aux savants et gens de lettres	140,000
Voyages et missions scientifiques. — Musée ethnographique	200,000
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France.....	200,000
Frais généraux de l'instruction secondaire.....	165,000
Lycées et collèges communaux.....	453,600
Dépenses extraordinaires des lycées	6,750,800
Bourses nationales et dégrèvements	1,500,000
Inspection des écoles primaires.....	2,300,000
Ecoles normales	2,065,797
Instruction primaire. — Traitements — Maisons d'école. — Encouragements et enseignement primaire supérieur	1,989,000
Instruction primaire. — Cours d'adultes. — Gratuité. — Secours. — Allocations diverses	25,535,600
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	4,164,416
Dépenses des exercices clos.....	Mémoire. Idem.
Total pour les services de l'instruction publique	63,738,226

GÉOGRAPHIE.

Les terres et les eaux du Globe

Les terres occupent environ le quart de la surface totale du Globe, les trois autres quarts étant couverts par les eaux.

Les terres comprennent les 5 parties du monde : *Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie*, et les eaux comprennent les 5 océans : océan *Glacial* du Nord, océan *Atlantique*, océan *Indien*, océan *Pacifique*, océan *Glacial* du Sud.

Nous allons donner les surfaces respectives de ces diverses parties, en lieues carrées canadiennes, en kilomètres carrés, en grades carrés.

Le *kilomètre* est la 10 000^e partie du quart du méridien ou de la distance qu'il y a, sur le Globe, de l'Equateur au Pôle ; le *grade* est la 100^e partie du méridien.

Dans le tableau ci-dessous, les chiffres de la colonne A expriment des *millions de lieues carrées*, ceux de la colonne B des *millions de kilomètres carrés*, et ceux de la colonne C des *milliers de grades carrés*.

SURFACES DES TERRES ET DES EAUX

	A	B	C
	Lieues carrées (millions)	Kilomètres carrés (millions)	Grades carrés (milliers)
Le Globe entier	120	510	51
Les terres	32	136	14
Les eaux	88	374	37
Europe	2	10	1
Asie	10	42	4
Afrique	7	30	3
Amérique	10	43	4
Océanie	3	11	1
Océan Glacial Nord	3	11	1
Océan Atlantique	23	100	10
Océan Indien	16	68	7
Océan Pacifique	41	175	18
Océan Glacial Sud	5	30	2

La dernière colonne de ce tableau est remarquable par la simplicité des nombres, ce qui rend faciles les comparaisons ; on y voit immédiatement que, quant à l'étendue, l'Europe, qui égale l'Océan, et le tiers de l'Afrique, et le quart de l'Asie aussi bien que de l'Amérique.

L'océan Glacial du Nord, qui a la même étendue que l'Europe, est la moitié de l'océan Glacial du Sud, la 7^e partie de l'océan Indien, la 10^e partie de

l'océan Atlantique, et la 18^e partie de l'océan Pacifique.

Enfin cette étendue est la 14^e partie des terres, la 37^e partie des eaux, et la 51^e partie de celle du Globe.

Il est facile de se faire une idée du grade carré, car, sur les globes et les cartes, on voit toujours les degrés du méridien, et le *grade* est de 9/10 du degré.—*Journal d'Education* de Québec.

Population des Etats-Unis d'Amérique.

La population des Etats-Unis d'Amérique, d'après le recensement de 1880, est de 50.153.000 habitants.

Ce chiffre se répartit ainsi :

ETATS	POPULATION	CAPITALES
1 New-York	5 083 000	Albany
2 Pennsylvanie	4 283 000	Harrisbourg
3 Ohio	3 198 000	Colombus
4 Illinois	3 079 000	Springfield
5 Missouri	2 169 000	Jefferson
6 Indiana	1 978 000	Indianapolis
7 Massachusetts	1 783 000	Boston
8 Kentucky	1 649 000	Frankfort
9 Michigan	1 634 000	Lansing
10 Iowa	1 624 000	Iowa-City
11 Texas	1 598 000	Austin
12 Tennessee	1 542 000	Nashville
13 Georgie	1 539 000	Milledgeville
14 Virginie	1 212 000	Richmond
15 Caroline du Nord	1 400 000	Raleigh
16 Wisconsin	1 345 000	Madison
17 Alabama	1 262 000	Montgomery
18 Mississipi	1 132 000	Jackson
19 New-Jersey	1 131 000	Trenton
20 Caroline du Sud	996 000	Columbia
21 Kansas	995 000	Compton
22 Louisiane	940 000	Bâton-Rouge
23 Maryland	935 000	Annapolis
24 Californie	865 000	Sacramento
25 Arkansas	803 000	Litlts-Rock
26 Minnesota	781 000	Saint-Paul
27 Maine	649 000	Adgusta
28 Connecticut	623 000	New-Haven
29 Virginie Occid.	618 000	Wheeling
30 Nébraska	452 000	Omaha
31 New-Hampshire	348 000	Concord
32 Vermont	332 000	Montpellier
33 Rhode-Island	277 000	Providence
34 Floride	217 000	Talahassee
35 Colorado	194 000	Denver
36 Colombie (District)	178 000	Washington
37 Oregón	175 000	Salem
38 Delaware	147 000	Dover
39 Utah (Territoire)	143 000	Salt-Lake-Bity
40 Dakota	135 000	Yankton
41 New-Mexico	118 000	Santa-Fé
42 Washington	75 000	Olympia
43 Alaska	70 000	Sitka
44 Nevada (Etat)	62 000	Carson-City
45 Arizona (Territoire)	40 000	Prescott
46 Montana	39 000	Helena
47 Idaho	33 000	Boise-City
48 Wyoming	21 000	Cheyenne

MIETTES LEXICOLOGIQUES.

(SUITE.)

Voici quelques faits bizarres ; les élèves en feront ressortir l'inconséquence.

20. On prête le trait qui suit à un savant fort connu par ses distractions : il avait passé la soirée chez un de ses amis ; le lendemain, comme il ne retrouvait pas sa tabatière, et qu'il supposait l'avoir oubliée chez son amphitryon de la veille, il lui écrit pour la réclamer ; mais l'ayant retrouvée au moment de fermer sa lettre, il s'empresse d'ajouter : Je retrouve ma tabatière à l'instant ; ne vous dérangez pas, je vous prie.

21. Un paysan se mourait. Son fils, s'en fut, la nuit, trouver le curé, et demeura trois heures à la porte à heurter doucement. A la fin le curé vint : Que ne frappez-vous pas plus fort ? dit-il au paysan. J'avais peur de vous réveiller, répondit celui-ci.

Qu'y a-t-il, reprit le prêtre ?—Mon père se mourait lorsque je suis parti.—Il sera donc mort à présent ? Je n'y ai plus que faire.—Oh ! non, monsieur, reprit le paysan, il m'a promis de vous attendre.

(Il y a ici deux inconséquences à faire ressortir).

22. L'anecdote suivante fait voir le ridicule auquel s'expose un homme en place qui a négligé son éducation :

Le consul romain Mummius était un habile général, mais sans littérature, sans connaissance des arts, sans goût pour les ouvrages de peinture et de sculpture, dont il ne discernait point le mérite. S'étant emparé de Corinthe, il chargea des entrepreneurs de transporter à Rome les statues et les tableaux qui se trouvaient dans cette ville, qui était alors comme le musée de toute Grèce.

Jamais perte n'aurait été plus irréparable que celle de pareils chefs-d'œuvre. Cependant le consul en connaissait si peu le prix, qu'il dit très sérieusement à ceux qui s'étaient chargés de les transporter, que, si ces objets venaient à se perdre ou à se détériorer en route, ils seraient obligés de les remplacer à leurs dépens.

23. Un professeur de médecine commença en ces termes une leçon sur la plus terrible des maladies épidémiques : Messieurs, il existe des familles entières qui sont mortes du choléra.

24. Une dame, qui se plaisait beaucoup à la capitale, ne regrettait qu'une chose, c'est que Paris ne fût pas à la campagne.

25. Un libraire de Hollande disait à un auteur français : "Monsieur, faites-moi des Contes de Marmontel."

26. On pressait la toilette d'une grande dame qui devait aller à l'Observatoire pour voir une éclipse de lune. Ne vous inquiétez pas, dit-elle, M. Arago a beaucoup de bontés pour moi, il fera recommencer.

27. Un maire, bienfaiteur de sa commune, étant mort dans un voyage qu'il fit à Paris, ses administrés lui élevèrent un monument sur lequel ils firent graver en gros caractères : "Ci-git M. B...., enterré à Paris."

28. Un écolier paria avec un de ses camarades qu'il traverserait le grand bassin circulaire des Tuileries ; on était alors en octobre. Les enjeux mis, l'écolier se jette à l'eau. Arrivé au milieu du bassin : "L'eau est trop froide, dit-il, je ne saurais aller plus loin." Et il revint sur ses pas.—P. LAROUSSE, *l'Ecole normale.*

Une leçon de choses.

LE LIVRE.

Le maître tenant à la main un livre demande à toute la classe :

Comment appelez-vous cet objet ?

E.—Un livre.

M.—Quelle forme a-t-il ?

Personne ne répond.

M.—Cherchez autour de vous d'autres objets qui ont la même forme que ce livre.

E.—Une ardoise, la porte, le tableau noir, une feuille de papier, un cahier.

M.—Cela suffit : je vais écrire et vous allez tâcher de retenir le mot qui exprime cette forme.

Le maître écrit et fait prononcer bien distinctement le mot *rectangulaire*. (1)—

(1). Faites sur le tableau un carré et un rectangle, faisant observer que le premier a tous ses côtés égaux, tandis que le second est plus long que large. Si vos élèves sont assez avancés pour vous comprendre, dites-leur ce que c'est qu'un angle et faites leur saisir la différence entre un

Maintenant dites-moi quelle est la forme de ce livre.

E.—Avec empressement. Ce livre est de forme rectangulaire (2).

M.—Nommez les parties du livre. (Faites-les montrer.)

E.—Le dos, la tranche, la couverture.

M.—De quoi se compose le livre ?

E.—Le livre se compose de feuilles reliées ensemble.

M.—Quel nom donne-t-on à celui qui fait un livre ?

Pas de réponse.

M.—On donne à celui qui fait un livre, le nom d'auteur.

L'auteur de ce livre l'a-t-il fait tel que vous le voyez ?

Pas de réponse.

M.—Non, mes enfants, il l'a d'abord écrit à la main sur des feuilles de papier. Alors on disait que le livre était en manuscrit.

Pourquoi le désignait-on par ce mot, Joseph ?

Joseph.—Parce qu'il était écrit à la main, je suppose.

M.—C'est cela. L'auteur a ensuite porté son livre chez l'imprimeur, et celui-ci l'a remis pièce par pièce à ses ouvriers compositeurs qui, après un travail long et ennuyeux, ont reproduit chaque mot contenu dans les feuillets par des caractères d'imprimerie.

Il a encore fallu plusieurs autres opérations avant de le mettre sous presse : 1^o Correction des épreuves ; 2^o mise en page ; 3^o mise en forme, etc. Les formes ont été passées ensuite au pressier qui, au moyen d'une presse, soit à la main, soit à la vapeur, en a imprimé le nombre d'exemplaires voulu. L'impression finie, on disait alors que le livre était en feuilles. Ces feuilles ont été portées au relieur qui a plié celles de chaque forme séparément, les a cousues d'après leurs numéros, a posé les gardes, coupé la tranche, mis les couverts, mis le livre en

angle droit, un angle aigu et un angle obtus ; si non prenez d'autres moyens plus faciles pour arriver au même but. Il est aussi de la plus grande importance, dans les leçons de choses, comme dans les autres leçons, de corriger toutes les fautes de prononciation, de n'en pas laisser passer une seule.

(2). Afin de faire retenir ce mot relativement difficile pour des enfants, et la forme du rectangle, faites répéter plusieurs fois la même réponse en remplaçant plusieurs fois le mot livre par les mots ardoise, porte, tableau, etc.

presse, et lorsqu'il a été sec, il était prêt à être livré au libraire pour être vendu (3).

M.—Mais avec quoi fait-on les couverts de livre ?

E.—Avec du carton.

M.—Comment recouvre-t-on ce carton ?

E.—On le recouvre avec du cuir, de la toile ou du papier.

M.—Quel est le meilleur des trois articles que vous venez de nommer ?

E.—C'est le cuir.

M.—Que trouve-t-on à la première page d'un livre ?

E.—Le titre.

M.—Que lit-on sur cette page, à part le titre ?

E.—On y lit encore le numéro de l'édition, le nom de l'auteur, le lieu où le livre a été imprimé, le nom de l'imprimerie et l'année.

M.—Que remarque-t-on au haut de chaque page ?

E.—On remarque au haut de chaque page un chiffre qui en indique le nombre.

M.—Quels sont les chiffres à droite et ceux à gauche ?

E.—Les chiffres à droite sont impairs et les chiffres à gauche sont pairs.

M.—Comment se nomme le côté droit et le côté gauche d'une page ?

E.—Le côté droit se nomme *recto* et le côté gauche *verso*.

M.—A quoi servent les livres ?

E.—Les livres servent à nous instruire ?

M.—Oui, mes enfants, mais souvenez-vous qu'il y a de bons et de mauvais livres ; qu'il faut rechercher les premiers avec empressement, parce qu'ils nous instruisent et nous apprennent à suivre le sentier du devoir ; mais rappelez-vous aussi que les seconds sont des poisons dangereux qui peuvent vous perdre à tout jamais. — *L'Education*.

(3) Donnez le plus de détails possible sur la typographie. Si l'on avait du caractère, on pourrait composer des mots devant les élèves. Si les conditions le permettaient, on pourrait avec avantage les conduire dans un atelier d'imprimerie.

QUESTION D'ÉTYMOLOGIE.

Comment expliquez-vous l'expression **EN PENDRE AUTANT A L'ŒIL**, que je trouve dans cette phrase de *Mme de Sévigné* (lettre du 9 mars 1672) : « Que notre ami Noailles prenne garde à lui, on dit qu'**IL LUI EN PEND AUTANT A L'ŒIL.** » L'œil n'est pas une partie du corps à laquelle on pend ou suspende quelque chose.

Pour exprimer que quelqu'un court le même danger qu'une autre personne dont on parle, la langue française, depuis longtemps, se sert du verbe *pendre* en le faisant suivre généralement de *à*, quelquefois de *devant*, et d'un nom de partie du corps. Voici quelques exemples analogues à la phrase de votre question :

Aulrelet vous est pendans
Devant les ex ; jà, se vous m'en creiés,
En tel peril vo vie ne metriés.

(*Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 350.)

Car à ce fait doivent prince et baron
Avoir certain conseil et bonne avision
Cas autant leur en pent au nez et au menton.

(*Du Guiclin*, v. 10565.)

Et la teste pleine d'oysiveté, d'amour et de bon temps, comme moy, et qu'autant m'en penloit à l'oreille.

(*Montagne*, I, p. 77.)

Ne vous en moquez plus, monseigneur, autant vous en pend devant les yeux.

(*Voltaire*, *Lettre*, 186.)

Vous ne comprenez pas comment cet ensemble de l'adverbe *autant* et du verbe *pendre* avec ses compléments a pu constituer un sens légèrement comminatoire ? Je crois pouvoir vous l'expliquer, et cela, sans avoir besoin de recourir comme *Genin* (*Récreat. philol.* vol. II, p. 54) à certain conte ancien que La Fontaine a rajouté sous le titre de *Psautier*.

Le verbe *pendre* qui entre dans ces citations ne signifie ni être pendu, ni attaché à ; c'est la troisième acception qu'a le verbe *pendre* dans *Quicherat*, c'est-à-dire celle de *menacer* :

Pendentibus satis. (Pline) — Quand la mort est sur nos têtes, quand les destins nous menacent.

Comme *pendre*, avec ce sens, se construit absolument de la même manière que *pendre* signifiant être suspendu à, lequel est d'un emploi beaucoup plus fréquent en français, vous ne l'avez pas distingué de ce dernier ; d'où l'impossibilité où vous vous êtes trouvé de vous rendre

compte de *autant vous en pend à l'œil*, qui signifie tout simplement : la même chose le même sort vous menace l'œil.

Il est très probable que, dans l'origine, *autant vous en pend à...* se faisait suivre du nom de la partie du corps que l'on voulait annoncer comme menacée ; mais, à la longue, on a fini par donner la même signification à la phrase, quel qu'y fût le régime de *pendre*, ce qui fait qu'aujourd'hui, si je ne me trompe, on accompagne indifféremment ce verbe de *œil*, *yeux*, *nez*, *menton*, *oreille*, *derrière* (souvent son synonyme, dans le discours très familier), pour signifier courir un danger qui vient d'être signalé par un des interlocuteurs.

— *Courrier de Vaugelas.*

QUESTION DE GRAMMAIRE.

1

Je vous serais reconnaissant de me dire s'il existe d'autres règles que l'usage pour déterminer l'élision de l'E muet qui termine certains mots placés devant un autre mot commençant par une voyelle. Ainsi je trouve dans Bossuet : « QUELQUE avantage qu'elle puisse présenter... » Pourquoi l'apostrophe dans un cas, quand on ne l'emploie pas dans l'autre ?

Cette marque d'élision n'existe pas depuis longtemps en français ; nos anciens manuscrits ne l'emploient jamais. Elle a été inventée au xv^e siècle, si l'on en croit ce que dit à ce sujet *Jacques Pelletier du Mans* dans son *Dialogue sur l'orthographe*.

Voici, il me semble, les seuls cas où l'on remplace par ce signe l'e muet final devant un mot commençant par une voyelle :

1o Dans tous les monosyllabes *je*, *me*, *te*, *se*, *le*, *ce*, *que*, *de*, *ne*, excepté après un verbe à l'impératif et avant les mots *onze*, *onzième* et *oui* :

Menez-le à Paris ; — C'est le onze du mois ; — Elle a prononcé le oui énergique que vous avez entendu, etc.

2o Dans la préposition *entre* servant à composer certains verbes réciproques :

S'entr'accorder ; — S'entr'épier ; — S'entr'accuser, etc.

Mais dans tous les autres cas, on n'emploie pas l'apostrophe, on écrit :

Entre eux : — Entre elles ; — Entre enfants de la même mère ; — Entre étrangers ; — Entre administrateurs, etc.

3o Devant les prépositions et les adverbes, *jusque* prend aussi l'apostrophe :

*Jusqu'*aujourd'hui ; — *Jusqu'*à demain ; — *Jusqu'*ici ; — *Jusqu'*où allez-vous ?

4o Dans *puisque* et *quoique*, devant les pronoms personnel *il, elle, ils, elles*, et devant *un, une* ; ainsi on doit écrire :

*Puisqu'*elle veut ; — *Puisqu'*il le faut ; — *Quoiqu'*elle ait dit ; — *Quoi* ; on fasse du bruit, etc.

• Mais on écrira sans apostrophe : *Puisque* aider les malheureux est un devoir ; — *Quoique* amis depuis longtemps, ils ont cessé de se voir, etc.

5o Dans l'adjectif indéfini *quelque*, l'éclision n'a jamais lieu que devant les mots *un* et *une*.

6o Elle se fait encore dans *presque*, mais seulement quand il s'agit du nom composé *presqu'île*.

Je ne terminerai pas cette réponse sans protester une fois de plus (voir *Courrier de Vaugelas* 1^{re} année, p. 100) contre l'apostrophe que l'on ajoute à l'adjectif *grand* lorsqu'il est suivi de certains noms féminins commençant par une consonne. La prescription de cet emploi est une des plus grosses absurdités qui se soient accréditées dans notre grammaire depuis l'introduction des signes orthographiques. — *Courrier de Vaugelas*.

II.

VIS-A-VIS peut-il s'employer pour ENVERS, A L'ÉGARD DE ?

Bien que fort en usage dans cette acception, cette expression est vicieuse, et a toujours été condamnée.

Vis-à-vis, abréviation de *visage à visage*, ne se dit qu'au propre pour marquer un rapport de lieu : VIS-A-VIS de cette *auguste famille* était un trône plus élevé. (VOLTAIRE.)

Voltaire s'est élevé avec force contre l'emploi de *vis-à-vis* employé dans le sens d'*envers*, à l'égard de, etc. :

« Aujourd'hui, dit-il, que la langue semble commencer à se carrompre, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on dit : Coupable VIS-A-VIS de nous ; bienfaisant VIS-A-VIS de nous : ingrat VIS-A-VIS de moi ;

fier VIS-A-VIS de ses supérieurs ; au lieu de : coupable bienfaisant ENVERS nous, mécontent de nous, ingrat ENVERS moi, fier POUR, AVEC ses supérieurs.

« Une infinité d'écrivains nouveaux sont infectés de l'emploi de ce mot *vis-à-vis* ; on a négligé ces expressions si bien mises à leur place par les bons écrivains : *Envers*, avec, à l'égard, en faveur de. »

Dans sa lettre à l'abbé d'Olivet, il revient sur cette expression : « Ya-t-il un seul des écrivains du grand siècle de Louis XIV qui ait dit *ingrat VIS-A-VIS de moi*, au lieu de *ingrat ENVERS moi* ; il se ménageait VIS-A-VIS de ses rivaux, au lieu de AVEC ses rivaux ; il était fier VIS-A-VIS de ses supérieurs, pour fier AVEC ses supérieurs ? Dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare. »

Tous les bons écrivains ont été du même avis, ainsi que le prouvent les exemples suivants, qu'il serait facile de multiplier : *La royauté est un ministère de religion ENVERS Dieu, de justice ENVERS les peuples, de charité ENVERS les misérables, de sévérité ENVERS les méchants, de tendresse ENVERS les bons.* (FLÉCHIER.) *Une triste expérience atteste à tous les pays et à tous les siècles que le genre humain est injuste ENVERS les grands hommes.* (THOMAS.)

Nous tous tant que nous sommes, Lynx *envers* nos pareils, et taupes *envers* nous, Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres [hommes.]

(LA FONTAINE.)

Si quelques bons écrivains se sont écartés de cet usage, il ne faut pas les imiter ; ainsi J.-J. Rousseau dit à tort : *Oh ! VIS-A-VIS d'un tel homme, on ne doit négliger ni le plus ni le moins.*

Cependant M. Rouband a cherché à justifier cette expression ; voici les raisons qu'il donne pour motifier son opinion : « La critique a relevé l'abus que l'on fait de l'expression *vis-à-vis* dans le sens d'*envers*, à l'égard de : être ingrat VIS-A-VIS de quelqu'un ; être VIS-A-VIS de soi ; se trouver VIS-A-VIS de rien. Qu'est-ce que *vis-à-vis* fait au sentiment, à la fortune, à la solitude, a-t-on dit ? Cependant ces phrases sont si usitées, que c'est une nécessité de les tolérer. Être VIS-A-VIS de soi, rester VIS-A-VIS de rien sont des expressions qu'on peut même justifier en présentant le *rien*, le *soi*, comme l'unique perspective du sujet, comme le seul objet qu'il a sans cesse dans la pensée ou sous les yeux. »

Ces raisons ne semblent pas bien concluantes. Jamais le grand nombre des criminels n'a rendu une mauvaise action licite. En matière de langue, la foule ne compte pas ; il n'y a que les personnes qui s'étudient à parler et à écrire purement qui doivent influencer sur l'usage.

En outre, M. Roubaud met sur la même ligne des expressions qui ne sont pas analogues. On peut dire, comme le permet l'Académie : *se trouver vis-à-vis de rien*, dans le sens de : *se trouver sans aucun lieu et sans aucune ressource, après avoir bien pris de la peine, après avoir eu de grandes espérances*. Par analogie, on peut employer *vis-à-vis* dans le sens de : *aux yeux de, devant, relativement à*, comme dans les exemples suivants : *Le vrai dévot est un parfait honnête homme vis-à-vis de Dieu, des hommes et de lui même.* (D'ARGONVILLE.) On prend *vis-à-vis* de soi toutes sortes de masques ; on est particulièrement favorisé par les nombreux obstacles qui rendent l'étude de soi-même si difficile. (DE GÉRANDE.) On peut, il est vrai, voir dans *être, vis-à-vis de soi, rester vis-à-vis de rien* des expressions qui présentent le rien, le soi comme l'unique perspective du sujet, comme l'unique objet qu'il a sans cesse dans la pensée ou sous les yeux. Ces expressions seraient, au figuré, dans le même rapport que *vis-à-vis* pour les objets physiques. Mais ceci ne justifie nullement l'incorrection blâmée par Voltaire et par tous les grammairiens qui sont venus après lui.

Solution. — De nos jours, comme au XVII^e siècle et au XVIII^e, *vis-à-vis* ne peut s'employer pour *envers*, à l'égard de. — J. B. PRODHOMME.

Phrases à corriger.

1^o La presse allemande nous a prouvé, par son attitude comminatoire, que nos moindres démarches sont interprétées dans un sens on ne peut plus pessimiste. (La France du 3 septembre)

2^o Pour plaire à ce grand dispensateur qui ne sait pas lire et qui sent le purin, il faut avoir fait d'avance chère lie de toute dignité et de toute orgueil. (Le Figaro du 5 septembre.)

3^o Mais ils devraient garder un peu plus de pudeur, et surtout du gouvernement

de la Défense nationale, qu'ils investissent à bouche que-veux-tu, et qu'ils accusaient d'avoir continué la guerre.

(Le XIX^e Siècle du 6 septembre.)

4^o Au mois d'avril dernier, le conseil général du Loir-et-Cher avait émis un vœu en faveur du certificat d'études, et nous avons énergiquement combattu cette proposition.

(La Justice du 9 septembre.)

5^o Le *Petit Parisien* parlait hier de ces récidivistes qui, au commencement de l'hiver, commettent un délit de peu d'importance pour avoir la faveur de passer en prison les mois où il fait froid et où il fait faim

(La France du 5 septembre.)

6^o Le tout se termine par une condamnation de l'individu qui avait fait peur au chat à 1 fr. de dommages-intérêts.

(Idem.)

7^o Nous eussions préféré voir les congrégations vivre en paix avec l'administration que de les voir toutes expulsées, car on les chassera toutes, hélas ! sans que l'opinion s'émeuve plus qu'elle ne l'a fait.

(Le Figaro du 7 septembre.)

8^o Pendant ce temps, l'heure des élections viendra, de la sorte, le décret sur les congrégations non autorisées n'aura pas été exécuté du tout : c'est simple comme le jour.

(La Justice du 10 septembre)

9^o La manière d'opérer les marches sans ordres préalables du commandant, ne laisse pas que d'embarrasser bien des chefs de régiments et surtout les services administratifs.

(La Justice du 23 septembre.)

10^o Voilà une bonne mesure, les enfants pauvres auront à l'école, cet hiver, de la bonne soupe chaude, ce qui ne nuira pas aux leçons.

(Le National du 29 septembre.)

11^o Je suis retourné rue des Poules l'autre jour. Eh bien, il n'y a plus de poules rue des Poules, et on l'a rebaptisée rue Laromiguière.

(Le Voleur du 1^{er} octobre.)

12^o Le *Figaro* a une marotte dont nous n'avons pu le guérir, bien que nous lui ayons mis à plusieurs reprises le nez dans ses « humbugs ».

(La Justice du 10 septembre.)

13^o Et que j'aimerais mieux savoir ce

milliard de cinq francs entre les mains des pauvres diables de tous pays, plutôt qu'enfouis dans le « trésor de guerre » de Berlin, dans les caves de Spandau, ou dépensés à fondre des canons.

(L'Illustration du 2 octobre.)

14° Il s'était couché pour ne plus se relever, attendant comme une délivrance cette mort qui allait mettre fin aux tortures sans nom dont il avait été abreuvé.

(Le Progrès artistique du 1er octobre.)

15° M. Louis Barbès entra dans un édicule à l'usage du public et posa sur une tablette un paquet, enveloppé dans un journal, qu'il oublia de reprendre en sortant.

(Le Voleur du 1er octobre.)

16° M. Brasseur en tête conduit cette pièce avec une verve et un entrain dignes d'une œuvre potable. Sa gaieté, généralement communicative, n'a malheureusement pas franchi la rampe.

(La Lanterne du 19 septembre.)

17° Le conseiller municipal qui demandait à cor et à cris qu'on déboulonnât la statue de Charlemagne devrait bien déployer contre les odeurs des égoûts un peu de l'énergie dont il fit montre lorsqu'il s'attaqua à ce danger d'une « actualité » si terrible.

(L'Illustration du 2 octobre.)

18° Disons d'abord, pour l'intelligence de la chose, qu'Estelle est comédienne à l'Odéon et que Némorin n'est rien moins, s'il vous plaît, que le propre neveu d'un agent de change.

(Le Voleur du 8 octobre.)

19° L'aventure de M. Pierre Elzéar, venant après celle des lettres de Mme de Girardin, copiées textuellement par un rédacteur du *Gil Blas*, qui se les a fait payer en beaux deniers comptant, corrobore l'opinion exceptionnelle que nous avons de ce journal.

(La Justice du 13 septembre.)

20° Et complaisamment le guitariste s'assoit et se carre, presque bercé sur ce siège incommode, maternel et pointu comme des genoux.

(Le Progrès artistique du 1er octobre.)

Corrections.

1° ... interprétées dans un sens très pessimiste (voir *Courrier de Vaugelas*, 3^e année p. 84); — 2° ... avoir fait d'avance

litière de toute dignité (*chère lie* signifie repas joyeux); — 3° ... qu'ils invectivaient de toutes leurs forces (le *Courrier de Vaugelas*, 7^e année, p. 19, explique dans quel cas on emploie à bouche-que-veux-tu); — 4° ... le conseil général de Loir-et-Cher (on ne met pas l'article devant les noms de départements quand ce sont des noms composés); — 5° ... et où l'on a faim (l'expression *il fait faim* n'est pas française); — 6° ... à 1 fr. de dommages et intérêts; — 7° ... en paix avec l'administration plutôt que de (voir *Courrier de Vaugelas*, 4^e année, p. 153); — 8° c'est clair comme le jour, ou bien : c'est simple comme bon jour; 9° ... du commandant, ne laisse pas de (on a cessé de dire *ne pas laisser que de*); — 10° ... auront à l'école, cet hiver, de bonne, soupe chaude (on ne dirait pas : auront du bon vin); — 11° ... et on l'a rebaptisée du nom de Rue Laromiguière (baptiser et son composé rebaptiser veulent du nom de pour composé); — 12° bien que nous lui ayons (on ne met pas d'i après l'y dans ayons); — 13° ... que j'aimerais mieux savoir ... que de les voir enfouis (après aimer mieux suivi d'un infinitif, il faut employer *que de*); — 14° ... aux tortures sans nom qu'on lui avait fait souffrir (on ne peut dire : abreuver quelqu'un de tortures); — 15° ... entra dans une édicule (ce mot est féminin; voir la page 20 de cette année); — 16° ... une verve et un entrain dignes d'une œuvre acceptable (le terme *potable* ne se dit que de ce qui est assez bon pour être bu); — 17° ... demandait à cor et à cri (le singulier, voyez *Courrier de Vaugelas*, 8^e année, p. 82); — 18° ... et que Némorin n'est rien de moins que; — 19° qui se les est fait payer (les verbes pronominaux se conjurent toujours avec être dans les temps composés); — 20° ... ce siège incommode, primitif et pointu. — *Courrier de Vaugelas*.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

I.

Distinction du nom.

(Tous les mots écrits en italique sont des noms.)

Le père se promène avec ses enfants—
Les pigeons sont dans le colombier—Le
Canada est un pays froid—Mon père a
acheté une orange—Ma sœur est dans sa
chambre—Julie écrit une lettre—Les livres

sont sur la table—La plume est dans l'encrier—La vaisselle est dans l'armoire—La charrette est chargée de foin—Joseph, Pierre et Jean sont à l'école—L'oiseau est sorti de la cage—La couverture de ce dictionnaire est rouge—Le pâtissier fait des gâteaux—La jardinière a semé des concombres, des melons, des navets, et des choux—Le cours de cette rivière est rapide—La hauteur de la montagne—L'eau de la fontaine—Michel joue aux billes, et François court dans le champ—Le froid de l'hiver—Les gelées de l'automne—L'homme est fait pour le ciel—La pratique de la vertu rend heureux.

II.

CRÉATION DU MONDE EN SIX JOURS.

Dieu créa le ciel et la terre par sa seule parole; il employa six jours pour achever ce grand et magnifique ouvrage.

Le premier jour, il fit la lumière.

Le second jour, il fit le firmament, qu'il appela le ciel.

Le troisième jour, Dieu rassembla en un même lieu toutes les eaux de la terre; il appela mer cette grande quantité d'eau réunie, et fit produire à la terre les arbres et les plantes.

Le quatrième jour, Dieu fit le soleil, la lune et les étoiles, et les plaça au firmament.

Le cinquième jour, il créa les poissons qui nagent dans les eaux, et les oiseaux qui volent dans les airs.

Le sixième jour, Dieu fit tous les animaux de la terre, depuis le cheval, le lion et l'éléphant, jusqu'au plus petit insecte qui se cache sous l'herbe; puis il créa l'homme, qu'il fit à son image et à sa ressemblance.

J. O. C.

DICTÉES SYNTAXIQUES.

Enfant.—Espace—Foudre.

I.

Mais de grâce instruis-moi de ce que fait Hortense. [se.]

Une chambre où le jour n'entre que rarement. Est de la pauvre enfant l'unique appartement. (LA FONTAINE.)

Il fallait entre vous mettre un plus grand espace. (RACINE.)

La valeur d'Alexandre, à peine était connue; Ce foudre était encore enfermé dans la nue. (RACINE.)

Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. (PASCAL.)

Et comme la douleur un assez long espace M'a fait sans remuer demeurer sur la place. (MOLLIÈRE.)

O vous, sur ces enfants si chers, si précieux, Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux. (RACINE.)

La foudre peut brûler, les habits et les cheveux d'une personne sans lui faire aucun mal. (ROBAULT.)

J'entends trembler la foudre, et sens trembler la [la terre.] (RACINE.)

Trois fois le roi des dieux lui lança un triple foudre de grêle, d'eau et de feu. BERNARDIN DE ST. PIERRE.

Les roulements de la foudre expirent en passant par les routes sinueuses destinées aux faibles bruits. (CHATEAUBRIAND.)

II.

Tout charme en un enfant dont la langue sans [sard,

A peine du filet encor débarrassée, Sait d'un air innocent bégayer sa pensée. (BOILEAU.)

On me verra braver tout ce que vous craignez, Ces foudres impuissants qu'en leurs mains vous [peignez. (CORNEILLE.)

Les prières servantes apaisent Dieu, et lui arrachent la foudre des mains. (ACADÉMIE.)

Les espaces, parcourus sont entre eux comme les produits du temps par la vitesse, c'est ce qu'on exprime encore en disant qu'ils sont en raison composée du temps par la vitesse. (CONDILLAC.)

Les enfants n'ont ni passé ni avenir, et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent. (LA BRUYÈRE.)

C'est dans un morceau d'ambre que la propriété électrique fut aperçue pour la première fois; et l'homme est parti de ce point pour arracher la foudre du ciel. (BERNARDIN DE ST. PIERRE.)

Allons fouler aux pieds ce foudre ridicule, Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule. (CORNEILLE.)

Mais notre marquis, mon Dieu, quel homme! nous croirez-vous une autre fois? Quand vous vouliez tirer des conséquences de toutes ses frayeurs enfantines, nous vous disions que ce serait un foudre de guerre, et c'en est un, et c'est vous qui l'avez fait. (MME DE SÉVIGNÉ.)

Mais Rome n'était plus terrible à l'univers. Ses foudres impuissants se perdaient dans les airs. (DELILLE.)

Mademoiselle votre fille est très jolie, mais c'est une enfant gâtée. (AUGIER.)

On représente l'Amour sous les traits d'un enfant. (ACADÉMIE.)

En Egypte, les ruines étaient souvent dans un petit espace toutes les sortes d'architecture.

(CHATEAUBRIAND.)

Le prince est en colère, la foudre est près de tomber.

(ACADÉMIE.)

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. LE SINGE.

Pendant l'absence d'un riche avare, qui se laissait manquer du nécessaire et ne donnait jamais aux pauvres, un singe s'introduisit dans son appartement, et, à force de fureter, arriva à la cachette où il se serait son trésor. Alors il ne trouva rien de mieux à faire de ces pièces d'or et d'argent que de les jeter par la fenêtre. On peut juger de l'empressement avec lequel elles furent bientôt ramassées ; la foule ne manquait pas, et se disputait l'argent à coups de poing.

La caisse était déjà vide quand l'avare rentra. Peindre sa colère est impossible ; il faillit succomber à son désespoir, et se répandit en invectives contre le singe, qui s'était mis à l'abri de sa vengeance sur un toit voisin. " Il est vrai lui dit quelqu'un que cet animal a prouvé qu'il avait peu de sens en jetant l'argent par la fenêtre ; mais j'oserais dire que vous en montrez encore moins en tenant cet argent enfermé dans un coffre, sans en faire aucun usage pour vous ni pour personne." (SCHIMDT.)

II. LES CHINOIS.

Les Chinois, sur le portrait que j'en ai vu faire, me paraissent assez semblables aux Egyptiens. C'est un peuple tranquille et paisible, dans un beau et riche pays, un peuple vain qui méprise tous les autres peuples de l'univers, un peuple qui se pique d'une antiquité extraordinaire (1), et qui met sa gloire dans le nombre des siècles de sa durée ; c'est un peuple superstitieux jusqu'à la superstition la plus grossière et la plus ridicule, malgré sa politesse ; c'est un peuple qui a mis toute sa sagesse à garder ses lois, sans oser examiner ce qu'elles ont de bon ; c'est un peuple grave, mystérieux, composé, et rigide observateur de toutes les

anciennes coutumes, pour l'extérieur, sans y chercher la justice, la sincérité et les autres vertus intérieures ; c'est un peuple qui a fait de grands mystères de plusieurs choses très superficielles, et dont la simple explication diminue de beaucoup le prix. Les arts y sont fort médiocres, et les sciences n'y étaient presque rien de solide, quand nos Européens ont commencé à les connaître. (FÉNELON.)

III. FUNÉRAILLES CHEZ LES HÉBREUX.

Tous les anciens avaient un très grand soin des funérailles, et regardaient comme une malédiction terrible que leur corps et ceux des personnes qu'ils avaient chéries, demeurassent exposés à être déchirés par les bêtes et par les oiseaux, ou à se corrompre à découvert et à infecter les vivants. C'était une consolation de reposer dans les sépulcres de ses pères. Au lieu que les Grecs brûlaient les corps pour garder les cendres, les Hébreux enterraient les gens du commun, et embaumaient les personnes considérables pour les mettre dans des sépulcres. Ils brûlaient aussi quelquefois des parfums sur le corps. Aux funérailles d'Asa, roi de Juda, il est dit qu'il fut mis sur un lit rempli de parfums, composés avec grand art, et qu'on y fit du feu ; et il paraît que c'était une coutume par d'autres passages. Ils embaumaient à peu près comme les Egyptiens, entourant le corps d'une grande quantité de drogues desséchantes, puis ils le mettaient dans les sépulcres, qui étaient de petits caveaux ou des cabinets taillés dans des roches avec un tel artifice, que quelques-uns avaient des portes fermantes, tournant sur leurs gonds, taillées de la même pièce ; on en voit encore plusieurs ; chacun avait une table de la même pierre, sur laquelle on posait le corps.

IV. FUNÉRAILLES CHEZ LES HÉBREUX.

(Suite.)

Ceux qui suivaient le convoi étaient en deuil, et se lamentaient à haute voix, comme il paraît à l'enterrement d'Abner. Il y avait des femmes qui faisaient le métier de pleurer en ces occasions, et on joignait aux voix des flûtes dont le son est triste. Enfin, on composait des cantiques pour servir comme d'oraison funèbre aux personnes illustres, dont la mort avait été malheureuse. Tel fut celui que fit David

(1). Les Chinois font remonter leur histoire à une antiquité merveilleuse ; leurs annales ne comprendraient pas moins de 80 à 100,000 ans.

pour Saül, et celui du prophète Jérémie pour Josias.

Quoique les funérailles fussent un devoir de piété, il n'y avait pourtant aucune cérémonie de religion : au contraire, c'était une action profane, et elle rendait immondes toutes les personnes qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées, parce que les corps morts sont ou dans la corruption, ou dans une disposition prochaine de se corrompre. Ainsi, loin que les prêtres fussent nécessaires aux funérailles, il leur était défendu d'y assister, si ce n'était à celles de leurs proches. Quand Josias voulut abolir l'idolâtrie, il fit brûler les os des faux prêtres sur les autels des idoles, afin d'en donner plus d'horreur. On offrait des sacrifices pour les morts, c'est-à-dire pour la rémission de leurs péchés, comme fit Judas Machabée; et le baptême pour les morts dont parle saint Paul, était quelque cérémonie de bains et de purifications, que l'on croyait leur être utiles aussi bien que les prières. (FLEURY, Mœurs des Israélites.)

J. O. C.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE.

I. Sur 1 mois de 28 jours, un ouvrier et sa femme ont été 6 jours sans travailler. Pendant le reste du mois, l'homme a gagné \$1.25 par jour et la femme 55 centimes. Combien ont-ils gagné ensemble dans le mois? (Réponse : \$39.60.)

Solution :

$28 - 6 = 22 =$ nombre de jours pendant lesquels l'ouvrier et sa femme ont travaillé ;

$22 \times \$1.25 = \$27.50 =$ ce que l'ouvrier a gagné ;

$22 \times \$0.55 = \$12.10 =$ ce que la femme a gagné ;

$\$27.50 + \$12.10 = \$39.60 =$ ce qu'ils ont gagné ensemble dans le mois.

II. Un terrain d'une étendue de $5\frac{1}{2}$ arpents est planté en betteraves. Il produit 18 betteraves par toise carrée. Un autre terrain, planté de la même manière, a une surface de $6\frac{3}{4}$ arpents. Combien le second terrain produit-il de betteraves de plus que le premier? (Réponse : 20250 betteraves.)

Solution :

900 toises carrées = 1 arpent carré ;
 $900 \times 5\frac{1}{2} = 4950$, surface de $5\frac{1}{2}$ arpents exprimée en toises carrées ;

$4950 \times 18 = 89100$, nombre de betteraves produites dans le premier terrain ;

$900 \times 6\frac{3}{4} = 6075$, surface de $6\frac{3}{4}$ arpents exprimée en toises carrées ;

$6075 \times 18 = 109350$, nombre de betteraves produites dans le second terrain ;

$109350 - 89100 = 20250$, nombre cherché.

III. Un cultivateur vend 16 sacs de blé, contenant chacun $1\frac{1}{2}$ minot, à \$1.50 le minot. Combien reçoit-il d'argent? (Réponse \$36.)

Solution :

16 sacs de $1\frac{1}{2}$ minot chacun = $16 \times 1\frac{1}{2} = 24$ minots ;

24 minots à \$1.50 le minot = $24 \times \$1.50 = \36.00 , somme cherchée.

IV. Un père, à sa mort, laisse une fortune de \$250.000 ; il lègue à sa femme la moitié de cette somme, et le reste à ses 5 enfants. Trouver la part de chacun. (Réponse : \$125.000, part de la femme ; \$25.000, part de chaque enfant.)

Solution :

$\frac{\$250.000}{2} = 125.000$, part de la femme ;

$\frac{\$125.000}{5} = \25.000 , part de chaque

V. Une succession de \$600.000 doit être partagée entre 5 héritiers de la manière qui suit : A doit avoir le tiers ; B, le quart du 2^e tiers ; C, la moitié du 3^e tiers ; D, les trois cinquièmes et E les deux cinquièmes de ce qui reste. Trouver la part de chaque héritier. (Réponse : A recevra \$200.000, B \$50.000, C \$100.000, D \$150.000, et E \$100.000.)

Solution :

$\frac{\$600.000}{3} = \200.000 , part de A ;

$\frac{\$200.000}{4} = \50.000 , part de B ;

$$\frac{\$200.000}{2} = \$100.000, \text{ part de C ;}$$

$\$600.000 - \$200.000 - \$50.000 - \$100.000 = \$250.000$, ce qui reste à partager entre les deux derniers héritiers ;

$$\frac{\$250.000 \times 3}{5} = \$150.000, \text{ part de D,}$$

et $\frac{\$250.000 \times 2}{5} = \100.000 , part de E.

VI. Trouver ce que coûteront 12 caisses contenant chacune 10 bouteilles de vin, lorsque 3 bouteilles coûtent \$3.75. (Réponse : \$150.)

Solution :

$12 \times 10 = 120$, nombre de bouteilles contenu dans les 12 caisses ;

$$\frac{120}{3} = 40, \text{ nombre de fois 3 bou-}$$

teilles contenu dans les 12 caisses ;
 $\$3.75 \times 40 = \150.00 , ce que coûteront les 12 caisses.

J. O. C.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I. Trouver un nombre tel, qu'en le multipliant par 5, le produit surpasse 20 d'autant que le nombre lui-même est au-dessous de 20.

Solution :

Soit $x =$ ce nombre :

d'après les conditions du problème,

$$5x - 20 = 20 - x,$$

$$6x = 40 ;$$

$$\text{d'où } x = \frac{40}{6} = 6\frac{2}{3}, \text{ nombre cher-}$$

ché.

II. On pense au nombre. Le triple de ce nombre augmenté de 12 surpasse 54 d'autant d'unités qu'il (le triple) est au-dessous de 144. Trouver ce nombre.

Solution :

Soit $x =$ ce nombre :

d'après le problème,

$$3x + 12 - 54 = 144 - 3x,$$

$$3x - 42 = 144 - 3x,$$

$$6x = 186 ;$$

$$186$$

$$\text{d'où } x = \frac{186}{6} = 31, \text{ nombre demandé.}$$

III. Un nombre se compose de deux chiffres ; le chiffre de gauche surpasse le chiffre de droite de 4 unités, et le nombre lui-même divisé par la somme de ses chiffres donne 7 pour quotient. Trouver ce nombre.

Solution :

Soit $x =$ le chiffre des unités :

alors $4 + x =$ " " dizaines,

et $(4 + x)10 + x =$ le nombre lui-même.

D'après les données du problème,

$$\frac{(4+x)10+x}{4+2x} = 7,$$

$$40 + 10x + x = 28 + 14x,$$

$$11x - 14x = 28 - 40,$$

$$-3x = -12 ;$$

$$12$$

$$\text{d'où } x = \frac{12}{3} = 4, \text{ chiffre des}$$

unités.

$4 + x = 8$, chiffre des dizaines,

et $84 =$ nombre cherché.

IV. Quelqu'un aurait besoin de 540 fr. par an pour subvenir à toutes ses dépenses. Si ses revenus effectifs étaient multipliés par $3\frac{1}{2}$, il pourrait économiser autant qu'il lui manque maintenant. Quels sont les revenus annuels de cet homme ? (Terquem.)

Solution :

Soit $x =$ ces revenus :

alors, d'après les conditions du problème,

$$\frac{7x}{2} - 540 = 540 - x,$$

$$7x - 1080 = 1080 - 2x,$$

$$9x = 2160 ;$$

$$2160$$

$$\text{d'où } x = \frac{2160}{9} = 240 \text{ fr., revenus}$$

annuels cherchés.

V. Une société se cotise pour produire une somme voulue. Si chacun donne 75 centimes, on obtient 10 fr. de plus qu'il

ne faut ; si chacun donne 10 centimes, on a 40 centimes de moins qu'il ne faut. On demande le nombre des personnes, la somme voulue, et combien chacun aurait dû donner pour la produire. (Terquem.)

Solution :

Soit x = le nombre de personnes : d'après la première condition du problème, $75x$ égalent la somme voulue, plus 1000 centimes (les francs étant réduits en centimes), ou

$$75x - 1000 = \text{somme voulue} ; \quad (1)$$

et, d'après la dernière condition, $10x$ égalent cette même somme, moins 40 centimes, ou

$$10x + 40 = \text{somme voulue}. \quad (2).$$

Des équations (1) et (2), nous déduisons l'équation

$$75x - 1000 = 10x + 40,$$

$$65x = 1040 ;$$

$$1040$$

$$\text{d'où } x = \frac{1040}{65} = 16 = \text{nombre}$$

de personnes ;

$$16 \times 75c. = 1200c.,$$

$1200c. - 1000c. = 200c. = 2$ francs, somme voulue ;

$$\text{et } \frac{200c.}{16}$$

$= 12\frac{1}{2}c. =$ ce que chaque personne aurait dû donner pour produire la somme voulue.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

L'éducation nationale.

Je vois avec plaisir que le *Journal de l'instruction publique* est de plus en plus suivi. Pour moi, je veux vous donner une preuve de mon estime en demandant la faveur de collaborer au numéro d'avril, et de faire une suggestion à MM. les professeurs.

On enseigne avec raison que l'éducation de l'enfant doit être nationale. Cela veut dire, je suppose, que l'instituteur doit s'efforcer de rendre les idées, les goûts et les habitudes de l'enfant conformes aux mœurs générales de son pays — bien entendu en ce qu'elles ont de

bon. — L'enfant doit commencer de bonne heure à connaître l'histoire de son pays, pour en respecter les traditions, en aimer, et en défendre, au besoin, les lois et les institutions.

On peut arriver à ce résultat par différents moyens. Je propose le suivant, non comme le seul qu'on puisse trouver, mais comme un moyen qui rompra la monotonie des classes, et qui développera la mémoire de l'enfant en frappant son imagination.

Ce moyen consiste à rappeler et à solenniser le jour anniversaire des principaux événements de notre histoire.

Je dirai tout de suite que, pour atteindre le but, il faut éviter deux excès :

Il ne suffit pas, en classe, d'annoncer les éphémérides avec le laconisme des almanachs ;

Il ne s'agit pas, non plus, de faire une démonstration bruyante qui entraîne diminution de classe ou de travail.

Je vous parlerai peut-être une autre fois de ce genre de fête ou de récompense qui plaît davantage pour le moment, il est vrai, mais qui esi bien loin de laisser les plus agréables souvenirs, et d'être le plus utile aux enfants.

Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder : il faut que cet anniversaire soit l'objet d'un travail spécial, dont la forme variera avec le degré de la classe.

Dans une école élémentaire, le fait historique pourra être l'objet d'une leçon de forme catéchitique ; dans une classe plus avancée, ce sera un récit, une histoire racontée par le maître comme récompense de l'application et de l'attention des élèves, narration dont ils devront rendre compte de vive voix, ou par écrit ; enfin, dans les classes supérieures de l'académie, du collège, le fait historique sera le sujet d'une composition littéraire, et même poétique. Mais, je le répète, il faut que cette date soit pour l'élève l'occasion d'un certain travail intellectuel et mnémonique : il faut qu'il y trouve une leçon morale de patriotisme, de dévouement, de justice et d'honneur.

Parmi les anniversaires que nous rappelle le mois d'avril, il y en a plusieurs qui méritent d'attirer l'attention de l'instituteur.

Je choisis le suivant :

Le 20 avril 1534, Jacques Cartier partait de St Malo pour l'expédition où il devait découvrir le Canada.

Cet anniversaire pourra fournir aux maîtres l'occasion de plusieurs remarques intéressantes et instructives. Comme tous n'ont pas le texte de Cartier entre les mains, je le donne ici, et je l'accompagne de quelques commentaires.

“Après que Messire Charles de Mouy, sieur de Meilleraye, et Visadmiral de France eut fait iurer les Capitaines, Maistres et compagnons des Nauires, de bien et fidèlement se comporter au service du Roy très-chrétien, sous la charge du Capitaine Jacques Cartier ; Nous partismes le XX d'Auril en l'an MDXXXIII du port de S. Malo avec deux nauires de charge chacun d'environ soixante tonneaux, et armé de soixante et un homme.”

Lescarbot dit que ce voyage fut entrepris à la suggestion de l'amiral de France, Philippe Chabot. Charlevoix répète la même chose, et, ce qui est bien singulier, il attribue le mérite du second voyage au vice-amiral de Mouy. Je ne sais sur quels documents ils se sont appuyés.

Charles de Mouy ne paraît pas avoir laissé de traces dans l'histoire : du moins il est très difficile de trouver des renseignements sur son compte. Je dirai, pour ceux qui s'occupent de blason, que sa famille portait de gueules fretté d'or de six pièces.

Presque tous les enfants, même ceux des écoles élémentaires, savent ce que sont, dans un vaisseau, le capitaine et le pilote. L'instituteur se servira de cette connaissance pour expliquer les mots *maîtres* et *compagnons*.

A l'époque de la découverte du Canada, le titre de capitaine de vaisseau n'était donné qu'à celui qui commandait dans les vaisseaux du roi ; “aux nefs ordinaires ou navires de marchandises”, comme disent les *Jugements d'Oléron* ; celui qui commandait s'appelait *Patron* sur la Méditerranée, et *Maitre* sur les côtes de l'Océan. Dans les vaisseaux du roi, il y avait à la fois un capitaine, un maître et un pilote, comme l'on voit au deuxième voyage de Cartier.

Le maître devait entendre l'art de naviguer pour contrôler le pilote, et “il commandait la manœuvre depuis la poupe jusqu'au grand mâ, icelui compris ; le contre-maitre, depuis la proue jusqu'au mâ de misaine, ce dernier aussi compris.” Il y avait, même sur les simples

vaisseaux-marchands, tout un ensemble de fonctionnaires, comme le facteur, l'écrivain, les deux chirurgiens, etc., etc.

Cartier n'emploie pas l'expression *matelot*. Elle avait à cette époque une signification bien différente de celle que nous lui donnons aujourd'hui. On composait l'équipage deux à deux : “les deux adjoints se nomment l'un l'autre, *mon matelot*, s'aident et s'assistent mutuellement, font les manœuvres en même temps : c'est ce qu'on dit faire le *matelotage*. (Jugements d'Oléron.)

Cartier appelle ici les hommes de l'équipage des *compagnons* et plus loin des *mariniers*. Les compagnons sont les *socii navales* de Tite-Live et de Virgile : il semble qu'ils appartenassent à une classe moins ravalée que les matelots d'aujourd'hui. On peut en juger par le règlement qui les concernait :

“Un Maître, ayant loué ses Mariniers, il les doit bien tenir en paix, et offre d'estre leur juge, et s'il y en a aucun qui démente l'autre, parquoy avant qu'ils ayent pain et vin à table, celui qui démentira doit payer quatre deniers ; et si le Maître dément il doit payer huit deniers ; et si aucun des Compagnons dédit le Maître, il payera huit deniers : Et si ainsi est que le Maître frappe aucun de ses Compagnons, le dit Compagnon doit attendre le premier coup, comme de poing ou de paulme ; mais si le Maître frappe plus d'un coup, le dit Compagnon se peut défendre ; et si le Compagnon frappe le premier, il doit payer cent sols d'amende ; ou perdre le poing.”

Et suivant les lois castillanes : “Marinier est tenu d'obéir à son Maître, quoy qu'il lui dise injure..... et se doit oster de devant, et fuir à la proue du navire et se mettre du côté de la chaîne, et si le Maître y passe, il s'en doit fuir de l'autre part, et si le Maître le poursuit en l'autre part, le Marinier se peut lors mettre en défense, en requérant témoignage comme le Maître le poursuit, car le Maître doit s'arrêter sans outrepasser la chaîne.” (Jugements d'Oléron.)

L'amiral est le chef des armées navales. Au 15^e siècle, il y avait un amiral pour les principales côtes maritimes : amiral du Ponant, ou de la Méditerranée, amiral de Guienne, amiral de Bretagne, amiral de Normandie, qui fut aussi appelé amiral de France. A l'épo-

que qui nous occupe, Philippe Chabot était amiral de France et de Bretagne ; mais ni lui, ni son prédécesseur ne paraissent avoir été des hommes de mer.

On peut demander pourquoi le vice-amiral vint faire prêter serment à l'équipage avant son départ.

D'abord c'était une des obligations de l'amiral "de faire jurer les chefs de chaque navire allant en entreprise ou voyage ;" mais il y a encore ici une raison particulière, que je trouve dans les documents publiés par Ramé.—(Voyage de Jacques Cartier, Tross, 1865.)

Cartier devait entreprendre son voyage dès 1533 : il avait ses navires ; il ne lui restait plus qu'à engager les mariniers. Mais il rencontra à peu près les mêmes difficultés que Christophe Colomb. Soit crainte des dangers que présentait une navigation poussée au-delà des limites accoutumées, soit intrigue des bourgeois, jaloux et intéressés, personne ne voulut accompagner le capitaine malouin : maîtres et compagnons s'étaient cachés. Cartier eut beau se plaindre, invoquer l'intervention de la justice ; la cour de St Malo eut beau ordonner d'arrêter les autres vaisseaux dans le port, et de les empêcher de partir, avant que ceux de Cartier eussent été suffisamment montés ; elle eut beau condamner les navires à 500 écus, les maîtres et les compagnons, chacun à 50 écus d'amende, rien n'y fit, et Cartier fut obligé de remettre son voyage à l'année suivante, 1534.

Il est facile de comprendre qu'on ait jugé prudent, après ce qui était arrivé, de faire jurer, non-seulement par les chefs, mais encore par l'équipage, de servir le roi fidèlement et d'obéir à Cartier.

D'après les documents, de Ramé, il paraît que le détroit Belle-Isle, était connu, puisque Cartier avait ordre de "passer le détroit de la baie des Châteaulx" nom sous lequel on l'a désigné longtemps : il n'est donc pas surprenant de voir à cette date un navire de la Rochelle dans le golfe St Laurent.

Il ne faut pas croire que les détails que je viens de donner ne soient qu'une érudition vaine, inutile à l'instituteur. Que de notions fausses on donne tous les jours aux enfants, parce qu'on n'est pas exactement renseigné soi-même ! L'instituteur ne saurait l'être trop ; mais il faut en même temps qu'il sache faire un usage convenable de ses connaissances,

qu'il ne dise rien que ses élèves ne puissent comprendre.

Pour revenir au point d'où je suis parti, cette date du 20 avril 1534, pourrait être l'occasion d'un récit fait par le professeur aux élèves : les uns le rapporteraient en quelques lignes ; d'autres avec plus de détails ; les plus avancés feraient une composition littéraire où ils loueraient le courage de Cartier se lançant sur l'Océan avec deux petits bâtiments, faisant ressortir les difficultés que présentait la navigation.

Le professeur ne manquera pas non plus de faire ressortir la double importance de cette entreprise. Au point de vue de la richesse matérielle, elle donnait à la France un royaume plus grand que l'Europe, et qui en excitant l'ambition de l'Angleterre, devait faire de l'Amérique du Nord le théâtre de grands événements ; au point de vue religieux, cette entreprise ouvrait à la religion catholique un champ très vaste, où des nations entières allaient remplacer les malheureux qui, à cette même date de 1534, commençaient à partager les erreurs de Calvin.

CORRESPONDANCE.

SOMERSET, 13 mars, 1881.

A. M. J. O. C., collaborateur du "Journal de l'instruction publique."

Monsieur,

Vous recevez si bien les remarques de vos lecteurs que je me permettrai de vous dire ce que je pense de la solution du problème de C. B., donnée par votre correspondant P. V. M., page 65. Je n'écris pas pour le public, mais vous pourrez faire de mes remarques l'usage que vous voudrez.

Il suffit d'examiner le travail de P. V. M., pour se convaincre qu'il est complètement inutile de tenir compte des changements de la quantité d'eau après les diverses opérations. Il est clair, d'ailleurs, que e, lorsqu'on a retiré le quart du mélange, il ne reste plus que les $\frac{3}{4}$ de chaque composant, et que l'on peut connaître ce qui reste de l'un sans s'occuper de l'autre.

De plus, il était au moins aussi simple de prendre l'unité, que le nombre 4, pour représenter la capacité du vase.

Ainsi, la quantité de vin dans le mé-

lange primitif étant x , après qu'on a retiré le quart du mélange la première fois, elle n'est plus que $\frac{3x}{4}$; après la

deuxième fois, $\frac{9x}{16}$; après la troisième,

$\frac{27x}{64}$. Donc la quantité d'eau est alors (1)

(1) Après avoir rempli le vase, cela va sans dire.

$1 - \frac{27x}{64}$, et l'on a immédiatement

$$1 - \frac{27x}{64} = 3 \times \frac{27x}{64} = \frac{81x}{64} :$$

$$\text{d'où } x = \frac{108}{44}$$

$$\text{et } 1 - x = \frac{108}{108} = \text{quantité d'eau}$$

dans le mélange primitif.

Peut-on proposer un problème plus simple et plus facile ?

J'aurais des remarques à faire sur les expressions inexactes et quelquefois obscures que l'on rencontre trop souvent dans la partie mathématique du Journal ; ces défauts disparaîtront bientôt par vos soins, je n'en doute pas.

Par exemple, dans le problème I, page 54, au lieu de dire : Sur 7 parties de salpêtre, il y en a trois de soufre, etc, etc ; on aurait dû dire : Sur 10 parties du mélange, il y en a 7 de salpêtre et 3 de soufre ; combien faut-il ajouter de salpêtre pour que, sur 15 parties du mélange il y en ait 11 de salpêtre et 4 de soufre ?

Ici encore, P. M. V. n'est pas heureux dans sa suggestion à l'égard de ce problème ; car l'équation posée par vous est bien celle qui découle naturellement des données. Mais il me semble que vous auriez pu y parvenir d'une manière plus lucide et plus courte.

Puisque sur dix parties du mélange il y en a 7 de salpêtre et 3 de soufre, il y a, dans les 80 parties ou kilogrammes, 56 parties de salpêtre, et 24 de soufre, parce que $80 = 8 \text{ fois } 10$. Si on ajoute x à 56, on a, par les conditions du problème,

$$\frac{56+x}{24} = \frac{11}{4}$$

d'où l'on tire immédiatement en multipliant par 24

$$56+x = \frac{11 \times 24}{4} = 66$$

$$x = 10$$

Veillez croire aux sentiments de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,
D. M.

LECTURE POUR TOUS.

En mémoire de Georges Ouimet, décédé le 23 janvier, à l'âge de 16 ans et 4 mois, fils de l'hon. Gédéon Ouimet.

Pardonnez-nous, Seigneur, si nous
Trouvons étranges les choses d'ici-bas.
C. O.

Comme une algue bercée au penchant de la lame
Qui devra l'engloutir !

Comme l'enfant charmé par la voix d'une femme
Chantant pour l'endormir,

Il parut un instant sur cette froide terre

Où tout passe et finit ;

Il regarda de loin le monde et sa misère

Et puis il s'endormit !

Nous qui l'avons aimé ne plaignons que sa mère,

Cette pauvre âme en deuil

Qui devra, désormais, parler dans sa prière

De son fils au cercueil !

Seigneur, pardonnez-nous si nous trouvons étranges

Les choses d'ici-bas ;

Mais si vous avez eu des secrets pour vos anges,

Si vous ne voulez pas

Leur laisser deviner le mot des grands mystères

Que vous faites là-haut,

C'est que si vous avez voulu des cimetières,

Eh ! c'est qu'il en faut !

Aurait-il bien compris les hommes et les choses ?

Se serait-il cru vieux en n'étant qu'un enfant ?

Il eût senti l'effet sans connaître les causes,

Car tout ce que l'on touche est mobile et changeant.

Les souvenirs de son enfance

Pour lui n'avaient aucuns regrets :

Il avait la foi, l'espérance

Et ne rêvait que de succès.

Mais la mort est venue : elle vient à toute heure

Et choisit d'entre nous ce qu'on aime le mieux ;

Elle éteint le foyer, rend vide la demeure,

Pour mieux peupler les cieux ;

Car notre âme s'envole aux voûtes éternelles,

Comme un son que la brise emporte sur ses ailes

Jusques à l'infini :

Et nous avons besoin d'espérer et de croire ;

Il ne reste de nous un joug qu'une mémoire,

Mais tout n'est pas fini.

CHARLES OUIMET.

Quelques statistiques sur les
Souverains Pontifes

Léon XIII est le deux cent cinquante-septième pape.

Plusieurs nationalités ont eu l'honneur de fournir des pontifes à l'Eglise : il y eut quarante-cinq Français, treize Grecs, huit Syriens, six Allemands, six Espagnols, deux Africains, deux Savoisiens, un Dalmate, un Anglais, un Portugais, un Hollandais, un Suisse, un Candiotte ; l'Italie a donné les autres (157).

Soixante-dix ont été proclamés saints.

Des deux cent cinquante-sept pontifes, non compris S. Pierre, huit sont morts sans avoir siégé un an ; vingt-deux ont siégé d'un an à deux ; cinquante-sept, de deux à cinq ans ; cinquante et un, de dix à quinze ans ; seize de quinze à vingt ans, et neuf, plus de vingt ans.

Pie IX, par les années de son pontificat, a dépassé tous les pontifes romains.

Jean XII est mort à quatre-vingt-dix ans, et Grégoire IX, à cent ans.

La confession.

La confession a du bon, quoi qu'en disent les libres-penseurs : un vol de titres et d'argent a été commis, le dimanche, 14 octobre à Bar, au préjudice de Mme veuve Cacheur.

Pendant que la justice perdait son latin à la recherche du voleur, celui-ci, pris de remords, allait avouer sa faute à un prêtre, et lui remettait le produit du vol pour être rendu au légitime propriétaire. C'est M. l'archiprêtre de Notre-Dame qui est allé lui-même au parquet de M. le procureur de la République, opérer cette restitution au nom d'un inconnu, bien entendu.

Les valeurs rapportées composent intégralement la somme soustraite ; il y avait un billet de mille francs, un coupon de rente à 5 pour cent au porteur de 125 francs, le bordereau de l'agent de change qui avait effectué, au mois d'août dernier, l'achat de cette vente, et enfin onze pièces de 5 francs, et une pièce de 0 centimes.

Mme veuve Cacheur a eu de la chance de n'avoir pas été volée par un libre-penseur inconvertissable, puisque c'est la Religion qui a inspiré le repentir du voleur. — *L'Univers.*

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Paris, 31 décembre 18...

Les mois, les années s'écoulent, les jours paraissent longs, et les ans fuient comme l'ombre. La main invisible nous pousse vers le terme. Nous voici au dernier jour de l'année : je rends grâce à Dieu des heures tranquilles et parfois souriantes qu'il m'a données ; je le remercie aussi des peines dont j'ai souffert ; dans la croix est le salut, dans la croix est la vie ! Si l'on ne souffrait pas, l'âme égoïste, assise dans son calme, repliée sur son bonheur, n'aurait ni vigoureux élans vers Dieu, ni retour compatissant sur les autres. On prie parce qu'on souffre, on compatit parce qu'on a souffert. Je remercie Dieu des biens et des maux. Grâce à sa bonté, tous ceux que j'aime sont heureux ; j'ai de bonnes nouvelles de Léonide et de sa famille ; ils recevront demain quelques marques de mon souvenir. Mes élèves sont bien, elles avancent, elles deviennent meilleures ; leurs parents sont toujours aimables et excellents pour moi. Augusta Carlendon, aujourd'hui sœur Sainte-Thècle, a fait ses vœux, elle est heureuse. Le mariage de Frances avec son cousin est arrêté ; il aura lieu dans deux ans : le joli *baby* devenu une bien aimable jeune fille, m'a écrit et m'a envoyé, pour mes étrennes, quelques vues de ce cher pays de Galles, que j'ai habité et aimé. Des amis plus chers, M. et madame Davray, sont bien heureux aussi, et par eux-mêmes et par la naissance de leurs beaux jumeaux : je demande pour eux les bénédictions du Seigneur, mais je ne désire pas les revoir... Ma bonne Noémi se marie, elle épouse un jeune homme, professeur de dessin dans une petite ville de province ; ils s'aiment, et ils prendront pour devise : *Paix et Peu*. Avec la modestie de ses goûts et la douce tendresse de son âme, Noémi sera heureuse.

Une autre de mes amies touche également au port du bonheur, aux vacances éternelles : la mère Saint-Joseph est bien malade ; je suis allée, ce soir, à la Visitation, mais je n'ai jamais pu la voir. Sœur Marie-Euphrasie est venue au parloir, et elle m'a parlé avec la plus vive émotion des souffrances et de la résigna-

tion de la sainte malade. Cependant, on le sent, les agitations de la terre ne troublent ni la mourante, ni celles qui la veillent ; la mort, dans ces lieux bénis, n'inspire ni effroi, ni douleur ; elle n'est pas le spectre hideux qui épouvante les puissants de la terre, elle est l'ange libérateur qui, au nom de Dieu, délivre les âmes et les conduit au souverain bien. " Elle ne désire pas la vie, me disait la sœur Euphrasie, et nous ne craignons pas la mort. Dieu est notre époux et notre père, pourquoi craignons-nous d'aller vers lui ? J'ai toujours vu mourir ici avec confiance. "

Ces paroles m'ont fait pleurer, mais ce sont de douces larmes. Ame sainte qui allez partir et qui m'avez aimée, priez pour moi !

Paris, janvier 18...

Ma digne amie n'est plus de ce monde : ses fatigues ont mérité le repos et ses longues souffrances la joie... Je suis allée ce matin à la Visitation pour avoir de ses nouvelles. Les yeux rouges, l'air affligé de la tourière m'ont appris notre commune perte : " La bonne mère est au ciel ! " m'a-t-elle dit, en m'ouvrant une porte ; elle m'a fait monter dans la chambre où reposait ce corps qu'animait une âme si sainte. La bonne petite Claire, qui m'accompagnait, a eu peur à la vue des cierges et des flambeaux de cire jaune qui éclairaient seuls le lit mortuaire. Mais, lorsque sur ce lit blanc elle a vu la mère Saint-Joseph, vêtue de son costume religieux, le chapelet tourné autour de ses mains, et portant sur la tête la couronne de roses blanches qu'elle avait portée le jour de ses vœux, elle s'est rassurée soudain et m'a dit tout bas : " La chère sœur sourit... elle a un joli rêve sans doute... est-ce qu'elle ne va pas se réveiller bientôt?... " Je ne pouvais répondre ; à genoux, je pleurais, mais ma douleur, n'est pas de celles qui sont sans espérance : la certitude de l'immortalité reposait sur ce visage. Quelle paix auguste ! quel noble repos ! Aucune expression ni de vive souffrance, ni de vive joie n'altérait cette sérénité sévère ; seulement, le sourire de sa bouche semblait un rayon de l'éternelle béatitude. Je pensais à la vie de ma sainte amie, si belle, si égale et si pure : tous ses jours avaient été pareils, et comme l'héliotrope qui suit fidèlement

le soleil dans son cours, elle avait suivi, âme constante, la volonté divine dans toutes les phases de sa vie. A son enfance docile a succédé une pieuse adolescence, et avant que le monde eût loué sa beauté, elle s'est réfugiée derrière les murs paisibles du cloître. Là, elle a prié, elle a aimé, elle a fait connaître Celui qu'elle aimait à de jeunes âmes, elle a vécu heureuse parmi ses sœurs et ses enfants ; et la mort la plus tranquille a couronné la plus calme vie. Elle est entrée dans l'éternité comme l'enfant qui s'en retourne à la maison paternelle. Moins sereines, moins souriantes sont ces enfants qu'elle a élevés, lorsqu'à la fin de l'année elles courent retrouver leurs mères. Ni la frayeur, ni les remords n'auraient osé s'approcher de ce lit où s'endormait l'innocence pénitente, qui, bientôt, allait se réveiller dans le sein de Dieu...

Ces réflexions m'occupaient ; je pensais aussi à la destinée actuelle de notre amie : elle est heureuse et pour jamais ! Elle a choisi la bonne part qui ne lui sera jamais ôtée... Si, dans sa vie religieuse, il s'est rencontré quelques luttes, quelques souffrances, si elle a pleuré et combattu, combien néanmoins cette épreuve a passé vite, et avec quelle joie elle s'est assise pour jamais sur ce trône de gloire acheté par quelques larmes passagères, par quelques efforts généreux. Si l'on pensait toujours à cela, on serait bon et on le serait sans peine, car la brièveté de nos jours ferait paraître les douleurs bien légères. Faute de réfléchir aux choses sérieuses, aux véritables fins de l'homme, on aggrave tous ses maux, et parce qu'on ne veut pas être sérieux quelquefois on est malheureux, presque toujours... Près de ce lit de mort et de triomphe, j'ai pris de bonnes résolutions : que celle qui me les inspire m'obtienne la grâce de les tenir !

(A continuer.)

ERRATA.

Le 1^{er} prob., page 86 de la dernière livraison, doit se lire comme suit :

Quel est le plus petit nombre que l'on puisse ajouter à cinq millions pour que la somme soit exactement divisible par sept mille dix-neuf ? Expliquer la règle.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ÉCOLE NORMALE

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent ce que c'est que l'École normale dont notre Journal a reproduit plusieurs articles sous le titre de *Miettes lexicologiques*.

Nous répondons avec empressement que l'École normale est, ou plutôt était un journal d'instruction et d'éducation, publié autrefois sous la direction de P. Lacroix, l'auteur bien connu de la *Lexicologie des Ecoles*. Ce journal a obtenu en France un succès tel, que ses éditeurs ont dû en réimprimer maintes fois la collection complète, 13 volumes in 8°. On y trouve pour chaque jour de l'année scolaire la matière complète de l'enseignement. C'est une source inépuisable de matériaux, une véritable encyclopédie de l'instruction primaire. Point d'abstractions grammaticales ni de digressions pédagogiques; mais des exercices, des devoirs, des cours pratiques sur toutes les branches de l'enseignement.

Cette remarquable publication a sa place marquée dans la bibliothèque de tout établissement d'instruction, comme dans celle de toute famille qui dirige l'éducation de ses enfants.

Le prix de chaque volume broché, \$1.25; la collection des 13 volumes, \$15.00, que l'on peut se procurer par l'entremise des éditeurs du *Journal de l'instruction publique*, à Montréal.

PUBLICATIONS RECENTES.

Année (L') scientifique et industrielle, 24^{me} année, 1880; par Louis Figuier, 1 vol. in-12 bro., 88 cts.

Aventures (Mes) en Amérique et chez les Sauvages. — Mes débuts en Amérique, en route pour le Désert, par Armand, 2 vols. in-12 bro., \$1.38.

Aventures (Mes) en Amérique et chez les Sauvages. — La frontière indienne, par Armand, 2 vols. in-12 bro., \$1.38.

Ecrivains (Les) français, leur vie et leurs œuvres, par P. Barrère, 1 vol. in-12 bro., \$1.30.

Enseignement (L') régulier de la langue maternelle dans les écoles et les familles, par Grégoire Girard. Ouvrage couronné par l'Académie française, 1 vol. in-12 bro. 55 cts

Fruits d'or (Les) du pensionnat ou choix de narrations composées par des Demoiselles et recueillies par Félix Bonal. 50 cts.

Latin (Le) pour tous, nouvelle méthode étymologique et Mnémotechnique pour apprendre promptement et entièrement le latin par M. L'Abbé Moigno. 1 vol in-12. 42 cts.

LA LECTURE et le choix des livres, conseils à un jeune homme qui termine ses études, par M. l'abbé VERNIOLLES, chanoine honoraire de Tulle, supérieur du petit séminaire de Servières. 2^e édit., soigneusement revue et augmentée. 1 vol. in-18 jésus... 63 cts

Nous sommes heureux d'annoncer la deuxième édition d'un livre dont le succès a été prompt et rapide. Les nombreux suffrages que l'auteur a recueillis lui imposaient le devoir d'améliorer son œuvre primitive. Profitant des conseils qu'il avait sollicités lui-même, M. l'abbé Verniolles a comblé des lacunes, complétés des articles insuffisants, adouci des jugements qui avaient paru trop sévères. Beaucoup de livres d'agrément, récits de voyages, contes et nouvelles, romans chrétiens sont cités et recommandés, et plus de cinquante écrivains qui n'étaient pas mentionnés d'abord ont maintenant la place qui leur était due.

Manuel de Mnémotechnie, 1^{ere} partie application à l'histoire. par M. l'Abbé Moigno, 1 vol, in-12 bro. 82 cts.

Notions (premières) de Takymétrie, (Géométrie naturelle) à l'usage des écoles primaires, par M. J. Dalsème, in-12 cart. 42 cts.

Pédagogie à l'usage de l'enseignement primaire par Paul Rousselot. 1 vol in-12 bro. 75 cts.

Poésie (La) pour tous, par M. l'abbé Moigno. 1 vol bro. 55 cts.

Poésies (Les) de l'Enfance, recueil de pièces de vers. par M. l'Abbé Lalanne. 1 vol in-18 cart. 30 cts.

La pratique de l'ÉDUCATION CHRÉTIENNE, d'après les vrais principes, par le R. P. MONFAT, S. M. 1 fort vol. in-18 jésus. 88 cts.

Nous avons fait connaître précédemment à nos lecteurs l'excellent ouvrage dans lequel le R. P. Monfat exposait les vrais principes de l'éducation chrétienne. Dans le nouveau volume qu'il vient de publier l'auteur passe de la théorie à la pratique; il apporte à cette nouvelle étude la sagesse d'un philosophe et l'expérience d'un maître consommé... Tous ceux qui consacrent leur vie à la noble et difficile fonction d'élever la jeunesse trouveront dans ce livre une abondance matière de réflexions pour eux-mêmes et de leçons pour les autres. (*Études religieuses.*)

Quatrains de L'Enfance suivis de Fables par M. l'Abbé Hurault. 1 vol in-18 cart. 30 cts.

Sociabilité (La) par l'école ou traité de civilité de sociabilité à l'usage des élèves des deux sexes, manuel d'éducation pour les jeunes gens qui vivent en dehors de leur famille par A. Robert. 1 vol. Cart. 36 cts.

Traité raisonné de ponctuation ou emploi rationnel des signes qui servent à répandre la clarté dans les discours, par F. Lhernault in-12 bro. 36 cts

Entendant sans cesse dire autour de nous que la ponctuation était chose arbitraire, il nous est venu à l'idée de composer ce petit traité, dans le but de les combattre et de montrer que la ponctuation est d'une utilité incontestable, qu'elle est régie par des règles déterminées, dont on ne saurait s'écarter sans tomber dans la confusion ou l'amphibologie, que si parfois l'écrivain jouit d'une certaine latitude dans l'emploi qu'il en fait suivant son goût ou selon les besoins du style, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit arbitraire, mais seulement qu'on peut en certains cas en user ou ne pas en user, en se conformant toujours, néanmoins, aux principes fondamentaux qui la régissent. (EXTRAIT DE LA PREFACE.)

Trésor poétique à l'usage des institutions de jeunes gens, des pensionnats de demoiselles, des maisons religieuses d'éducatrices et des écoles primaires des deux sexes, par Larousse et Berger, 1 vol. in-18 cart. 60 cts.

Takimétrie ou traité de Géométrie en quelques leçons pour apprendre à mesurer les surfaces et les volumes à l'usage de l'agriculture, du commerce et de l'industrie par A. Longchamp.—Théorie. 2 vol. 60 cts

Leçons élémentaires de logique pratique par l'abbé Sylvain, nouvelle édition, 1 vol, in-12 cart. 30 cts

Eléments de Minéralogie et de Géologie, par l'abbé J. C. K. Laflamme, prof. de l'Université Laval, 1 vol. in-12 rel, toile.

Les vrais principes de l'Éducation chrétienne, rappelés aux maîtres et aux familles, dispositions requises pour en faire une heureuse application et devoirs qui en découlent, par le R. P. MONFAT de la Société de Marie, 1 vol. in-18 jésus 75 cts.

Ce livre, dit le R. P. Souteyran, a été pour moi d'un immense intérêt. Je le caractériserai en disant qu'il est plein de Dieu, d'éloquence et de vérité. L'auteur y développe les plus belles considérations sur la nécessité et l'importance de l'éducation chrétienne, sur la grandeur de l'enfant, sur la mission du prêtre éducateur et les disposi-

tions qu'il doit apporter à son œuvre pour réussir. Ses qualités, ses devoirs y sont retracés avec une haute intelligence et une rare justesse. Rien n'a été oublié, tout y est dit, et bien dit. Certains détails pratiques révèlent dans celui qui a écrit un homme de métier, un homme qui a vécu longtemps au milieu de la jeunesse, qui a vu observé, médité, et qui lègue à ses confrères, pour les succès de leur mission, les fruits de ses réflexions, de son expérience et de ses travaux.

PRINCIPES FONDAMENTAUX : 1o. Sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; 2o. Sur la liberté et l'organisation de l'enseignement, suivis du secret glorieux de la lutte contre l'Eglise, et d'une lettre à M. Hérol, préfet de la Seine, par M. l'abbé Moigno. Un volume in-18 de xn-155 pages (1880). — Prix : 38 cts ; Paris, Plon & Cie., éditeurs ; Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires-dépôtaires.

M. l'abbé Moigno, qui, dans le débat de cette importante question, apporte l'autorité de sa parole, de son talent et de sa science, se met en dehors de tous les partis. Nul ne pourra lui reprocher de s'être laissé entraîner par la passion du moment, puisque sa brochure, datant de 1846, est une réédition, à laquelle il n'a rien retranché, rien ajouté. C'est la raison seule qui parle, et c'est à la raison seule qu'elle parle, à la raison éclairée par la foi. Et l'on ne verra pas, sans une grande satisfaction, sans un certain étonnement, que la raison l'a amené sur un terrain très largement libéral, où il peut espérer de se rencontrer avec les plus prévenus. Toutes ces pages sont lucides et concluantes.

EN VENTE A LA
LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS,
Nos. 12 et 15, rue St. Vincent.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,
Nos. 12 et 14, Rue St Vincent, Montréal.

N. B.—Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées." seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.